



DG Éducation et culture

Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie



PARTENARIATS SCOLAIRES COMENIUS

Guide destiné aux établissements scolaires



Éducation
et formation

PARTENARIATS SCOLAIRES COMENIUS

GUIDE DESTINÉ AUX

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



COMMISSION EUROPÉENNE
Éducation et Culture

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800
ou peuvent facturer ces appels.(*)

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 978-92-79-09255-8

DOI 10.2766/55495

© Communautés européennes, 2008

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

INTRODUCTION	5
GLOSSAIRE	7
1. QU'EST-CE QUE COMENIUS?	11
1.1. POURQUOI PARTICIPER AUX PARTENARIATS SCOLAIRES COMENIUS?	11
1.2. QU'EST-CE QU'UN PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS?	12
1.3. CONTENU ET ORIENTATION	13
1.3.1. Partenariats scolaires multilatéraux	13
1.3.2. Partenariats scolaires bilatéraux	17
1.4. MOBILITÉ DANS LE CADRE DES PROJETS	19
2. COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS?	21
2.1. LA DÉCISION INITIALE	21
2.2. COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES?	22
2.3. VISITES PRÉPARATOIRES	22
2.3.1. Qu'est-ce qu'une visite préparatoire?	22
2.3.2. Éléments à prendre en considération lors de la première réunion avec les partenaires	23
2.4. PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT	24
2.4.1. Comment s'y prendre?	24
2.4.2. Comment constituer un bon dossier?	25
2.5. SÉLECTION ET CONVENTION	26
2.5.1. La procédure de sélection	26
2.5.2. Qu'arrive-t-il si votre candidature est retenue?	26
2.5.3. Subvention et règles d'attribution	27
2.5.4. Rapports	27
3. MISE EN ROUTE DU PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS	29
3.1. ORGANISATION DU PARTENARIAT	29
3.2. COMMENT ÉLABORER UN PROGRAMME DE TRAVAIL	29
3.3. CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT, PROJETS IMPLIQUANT TOUT L'ÉTABLISSEMENT	29
3.4. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE ET D'AUTRES PARTENAIRES POTENTIELS	30
3.5. COMMUNIQUER AVEC VOS PARTENAIRES	31
3.5.1. Quelle(s) langue(s) utiliser?	31
3.5.2. Quels moyens de communication utiliser?	31
3.6. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS UN PROJET	32
3.7. SUIVI DES PROGRÈS ET AUTOÉVALUATION	32
3.8. LES RÉSULTATS ET LEUR DIFFUSION	33
3.9. ÉCHANGES D'ÉLÈVES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS SCOLAIRES BILATÉRAUX	34
3.10. POUR UNE MOBILITÉ SÛRE ET SANS PROBLÈME	36
3.11. DURABILITÉ	36
3.12. ACCUEILLIR UN ASSISTANT COMENIUS	36
4. QUELS SONT LES PROBLÈMES POSSIBLES ET COMMENT LES ÉVITER?	39
5. CONCLUSION	41
ANNEXE	43



PARTENARIATS SCOLAIRES COMENIUS

GUIDE DESTINÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le présent guide est une mise à jour de la version originale publiée en 2001. Il présente dans le détail les conditions de financement des partenariats scolaires Comenius dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013. Ce guide a été élaboré en collaboration avec la Commission européenne et des agences nationales. D'autres résultats et lignes directrices d'un grand nombre de projets et d'études ont également été utiles à la rédaction et à la mise à jour de ce guide. Une liste de documents de référence figure en annexe.



INTRODUCTION

Pourquoi un guide sur les partenariats scolaires Comenius ?

Le présent guide poursuit deux objectifs principaux : tout d'abord, vous donner ainsi qu'à votre établissement scolaire les informations nécessaires pour décider ou non de participer à un projet de partenariat scolaire Comenius ; ensuite, vous conseiller sur l'obtention de fonds afin de mener à bien un tel projet. Participer à un projet de partenariat scolaire Comenius procure de multiples avantages, mais c'est une entreprise qui demande beaucoup de temps et d'énergie et qui exige qu'on y réfléchisse attentivement. Le présent guide a été conçu pour vous éviter d'éventuels problèmes et frustrations et pour garantir la coopération européenne. Les conseils et les informations qu'il contient ont pour but de faciliter la participation de votre établissement scolaire à un projet de partenariat scolaire Comenius, de vous faire profiter d'une meilleure coopération et d'offrir des perspectives aux élèves comme aux enseignants.

La première section du présent guide esquisse brièvement les principes et la philosophie qui sous-tendent les partenariats scolaires Comenius, énonce certains des nombreux avantages d'une participation à des projets Comenius et donne une description des activités de partenariat potentielles et des possibilités de mobilité transnationale offertes. La deuxième section vous guide à travers les différentes étapes de la mise en place d'un projet de partenariat Comenius et la troisième section vous conseille sur la manière de le réaliser. La quatrième et dernière section dresse une liste des problèmes éventuels et propose des astuces pour les éviter. Vous trouverez également une annexe détaillant les liens et les références.





GLOSSAIRE

Il se peut que le jargon employé dans ce guide ou dans le cadre de la coopération européenne au sens large ne vous soit pas très familier. Pour remédier à ce problème, nous vous proposons ci-après une liste des termes spécifiques au programme Comenius et au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qu'il vous faudra maîtriser pour utiliser ce guide.

AGENCE NATIONALE : chaque pays participant au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a désigné une organisation chargée de promouvoir et de gérer les activités éducatives financées dans le cadre du programme. Cette organisation est dénommée « agence nationale ». L'agence nationale de votre pays est votre point de contact pour tout ce qui a trait aux projets de partenariat scolaire Comenius.

APPEL À PROPOSITIONS : l'appel à propositions est un texte juridique qui invite les parties intéressées à soumettre des propositions de projets ou de partenariats. Le texte définit les conditions d'élaboration et de soumission d'une proposition, notamment les priorités thématiques, les types de financement, les modalités de soumission ou les échéances. Les appels sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne dans toutes les langues de la Communauté. Le contenu de l'appel du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie est également publié sur le site web de la Commission européenne, accessible à l'adresse http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_fr.html.

COMMISSION EUROPÉENNE : la Commission européenne est l'organe administratif et exécutif chargé de conseiller l'Union européenne, de mettre en œuvre ses décisions et de l'aider à atteindre ses objectifs. La Commission européenne est également chargée de défendre les intérêts des citoyens européens et de veiller à la bonne application du droit européen. Bien qu'elle ait le pouvoir de soumettre des propositions, il ne lui appartient pas de prendre les grandes décisions politiques et de définir les priorités concernant l'Union européenne. Cette responsabilité revient au Parlement

européen et au Conseil de l'Union européenne, dont les membres sont les ministres des gouvernements des États membres.

DÉCIDEUR : ce terme désigne toute catégorie de personnes exerçant des responsabilités d'encadrement, d'évaluation, de formation, d'orientation et d'inspection ainsi que les responsables des questions d'éducation à l'échelle locale, régionale, nationale et au sein des ministères.

DIMENSION EUROPÉENNE : expression utilisée pour décrire le passage d'un point de référence national à un point de référence plus vaste, à savoir européen. Ce passage se fait par des échanges, de la coopération et de la mobilité entre des établissements d'enseignement et de formation et leurs élèves et personnel.

ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES : il s'agit d'une méthode d'enseignement qui donne la priorité à certains élèves dont les besoins académiques, comportementaux, médicaux ou physiques ne peuvent être adéquatement satisfaits en utilisant les techniques éducatives traditionnelles.

ÉLÈVE : il s'agit de toute personne inscrite dans un « établissement scolaire », tel que défini dans ce glossaire.

ENSEIGNANT/PERSONNEL ÉDUCATIF : il s'agit de personnes qui, de par leurs responsabilités, participent directement au processus éducatif, conformément à l'organisation de leur système éducatif respectif.



ENSEIGNEMENT D'UNE MATIÈRE PAR L'INTÉGRATION D'UNE LANGUE ÉTRANGÈRE (EMILE): EMILE désigne tout contexte éducatif à objectif double dans lequel une langue supplémentaire, généralement différente de la langue maternelle des élèves, est utilisée comme vecteur d'enseignement et d'apprentissage d'une matière non linguistique.

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE: ce terme désigne les établissements de toute nature dispensant un enseignement général (maternel, primaire ou secondaire), professionnel ou technique, jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, y compris les établissements spécialisés, qui, bien qu'ils ne soient pas habituellement qualifiés de scolaires, dispensent néanmoins un enseignement de même type. Chaque pays participant au programme Comenius publie une liste de tous les types d'établissements scolaires pouvant participer. En cas de doute, vous pouvez contacter votre agence nationale afin de vérifier si votre organisation est considérée comme établissement scolaire et peut participer au programme de partenariats scolaires Comenius.

LANGUES LES MOINS DIFFUSÉES ET LES MOINS ENSEIGNÉES (MODIME): cette expression se rapporte aux langues qui ne sont pas souvent enseignées, qu'il s'agisse des langues officielles des pays participant au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, de celles des minorités régionales ou de celles des immigrants. Les partenariats scolaires Comenius peuvent contribuer à promouvoir l'enseignement de ces langues, à généraliser l'accès à leur apprentissage et à encourager l'échange des ressources éducatives et des meilleures pratiques.

LANGUES OFFICIELLES EUROPÉENNES: allemand (Deutsch - DE), anglais (English - EN), bulgare (Bălgarski - BG), danois (Dansk - DA), espagnol (Español - ES), estonien (Eesti - ET), finnois (Suomi - FI), français (FR), grec (Ελληνικά - EL), hongrois (Magyar - HU), irlandais (Gaeilge - GA), italien (Italiano - IT), letton (Latvisu valoda - LV), lituanien (Lietuvių kalba - LT), maltais (Malti - MT), néerlandais (Nederlands - NL), polonais (Polski - PL), portugais

(Português - PT), roumain (Româna - RO), slovaque (Slovenčina - SK), slovène (Slovenščina - SL), suédois (Svenska - SV) et tchèque (Čeština - CS)

MOBILITÉ: dans le contexte du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, un séjour de mobilité est une période passée dans un autre pays participant dans le cadre des études, du travail ou d'autres activités d'apprentissage ou d'enseignement ou des activités administratives y afférentes. Dans le contexte des partenariats scolaires Comenius, il s'agit d'un séjour à l'étranger dans le cadre du partenariat. Ce séjour peut être motivé soit par une visite dans un établissement scolaire partenaire (par exemple une réunion de projet ou une visite d'étude), soit par la participation à un événement organisé par un projet ou un réseau, soutenu par le programme EFTLV ou l'un de ses prédécesseurs.

MOBILITÉ TRANSNATIONALE: ce concept désigne les échanges transnationaux et les visites intervenant entre les partenaires d'un projet de partenariat scolaire Comenius. Les conventions de subvention des partenariats scolaires Comenius spécifient un nombre minimal de périodes de mobilité à effectuer, y compris la participation à des réunions de projet, à des échanges de classes, à des échanges d'enseignants ou à des visites d'étude par exemple.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG): au sens large, une organisation non gouvernementale est un organisme n'appartenant pas directement à une structure gouvernementale. De nombreuses ONG sont également des associations à but non lucratif. Les ONG peuvent être financées par des dons privés, par des organisations internationales, par un gouvernement ou par les trois ensemble.

PARTENARIAT: dans ce contexte précis, le terme « partenariat » désigne un type spécifique de projets de coopération européens à petite échelle financés par les programmes Comenius, Grundtvig



et Leonardo da Vinci. Les partenariats scolaires Comenius peuvent être bilatéraux (deux institutions dans deux pays participants) ou multilatéraux (trois institutions ou plus dans trois pays ou plus).

PRÉPARATION LINGUISTIQUE : la préparation linguistique doit avoir lieu avant ou pendant un séjour à l'étranger et peut consister en des leçons supplémentaires dans la langue concernée et/ou en l'achat de matériel didactique autonome (CD-ROM et livres par exemple).

PRÉSCOLAIRE : ce terme qualifie une activité éducative proposée avant le début de l'enseignement primaire obligatoire.

PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (EFTLV) : le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a été établi par la décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 (Journal officiel L 327 du 24.11.2006). Le programme poursuit l'objectif général de contribuer, à travers l'apprentissage tout au long de la vie, à ce que l'Union européenne devienne une société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et une cohésion sociale renforcée. Il vise en particulier à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes éducatifs et de formation afin que ceux-ci deviennent un modèle de qualité partout dans le monde. Le programme EFTLV constitue le cadre juridique du programme Comenius.

PROJET : un projet est une activité temporaire ou ponctuelle qui vise à créer un produit ou un service en vue d'apporter un changement positif ou une valeur ajoutée. Les projets financés dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie se traduisent généralement par des activités de coopération entre des institutions ou des organisations de plusieurs pays participants.

SUIVI : on appelle « suivi » l'observation régulière et l'enregistrement des activités qui se déroulent dans le cadre d'un projet

ou d'un programme. Il s'agit de recueillir systématiquement des informations sur tous les aspects d'un projet. Dans le contexte d'un partenariat scolaire Comenius, le suivi doit permettre aux partenaires d'identifier tout écart par rapport aux objectifs opérationnels initiaux et de les corriger afin d'améliorer les résultats. Les agences nationales soutiennent le suivi des partenariats scolaires par l'organisation de réunions et l'offre de services d'assistance.

TRANSNATIONAL : cet adjectif qualifie les activités qui s'exercent par delà les frontières. La quasi-totalité des programmes de l'Union européenne requiert une dimension transnationale, quelle qu'elle soit, afin de permettre la coopération entre les États membres.

UNION EUROPÉENNE : l'Union européenne est l'aboutissement d'un processus de coopération et d'intégration amorcé en 1951. En 1957, six pays (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) signaient le traité de Rome, instituant ce qui est devenu la Communauté européenne. En 1993, l'Union européenne remplaçait la Communauté européenne à la suite de l'adoption du traité de Maastricht. Plus de 50 ans après la signature du traité de Rome, l'Union européenne compte désormais 27 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

VALEUR EUROPÉENNE AJOUTÉE : ce terme désigne les avantages qu'offre la coopération européenne et les synergies qu'elle crée et qui constituent une dimension européenne distincte, complémentaire des actions et des politiques menées à l'échelle des États membres.

VISITE D'ÉTUDE : il s'agit d'une visite de courte durée effectuée dans un autre État membre afin d'y étudier un aspect spécifique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.



QU'EST-CE QUE COMENIUS ?

Comenius soutient différents types d'activités.

- Les **partenariats scolaires Comenius**, qui font l'objet du présent guide, promeuvent la coopération entre tous les types d'établissements dispensant un enseignement général, professionnel ou technique, jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, y compris les établissements spécialisés, qui, bien qu'ils ne soient pas habituellement qualifiés de scolaires, dispensent néanmoins un enseignement de même type.
- Les partenariats **eTwinning** poursuivent les mêmes objectifs que les partenariats scolaires Comenius, mais ils mettent la priorité sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'améliorer la coopération. Plutôt que de financer les projets séparément, eTwinning offre des services de conseil, des idées, des outils, des formations et une reconnaissance en vue de faciliter la collaboration entre les établissements scolaires. Il complète les partenariats scolaires Comenius et est souvent utilisé dans la continuité d'un projet de partenariat scolaire Comenius, pour intensifier la coopération dans le cadre d'un projet en cours ou en préparation à une participation à l'un de ces projets. Le présent guide ne porte pas sur les partenariats eTwinning. Pour obtenir un complément d'information, reportez-vous au site web européen d'eTwinning à l'adresse www.etwinning.net.
- La **formation continue Comenius** permet au personnel enseignant de participer à des activités de formation, par exemple des cours ou des stages d'observation, dans d'autres pays européens.
- Les **assistantats Comenius** permettent aux futurs enseignants de travailler comme assistant dans un établissement scolaire d'un autre pays européen.
- Les **projets multilatéraux Comenius** visent à concevoir, à promouvoir et à diffuser les bonnes pratiques d'enseignement, y compris de nouvelles méthodes et du nouveau matériel éducatif, à développer ou à échanger des expériences sur les systèmes d'information pour les élèves, les enseignants et d'autres membres du personnel enseignant et à mettre au point, à promouvoir et à diffuser de nouvelles formations pour enseignants ou de nouveaux cours.
- Les **réseaux Comenius** permettent de relier les projets et les établissements qui sont ou qui ont été impliqués dans toute autre activité Comenius. Ils visent également à offrir un soutien thématique et de contenu dans le cadre de projets multilatéraux et de partenariats scolaires.



1. QU'EST-CE QUE COMENIUS ?

Comenius est partie intégrante du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Communauté européenne, lancé en 2007. À l'instar de ses prédécesseurs, à savoir les programmes Socrates, Leonardo da Vinci et eLearning, le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a notamment pour objectifs de promouvoir la coopération et la mobilité et de renforcer la dimension européenne de l'éducation.

Comenius, qui concerne l'enseignement scolaire, poursuit deux objectifs généraux. Il cherche tout d'abord à favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes, ainsi que de la valeur de cette diversité. Ensuite, il vise à aider les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences de base nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.

Visitez le site web http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_fr.html pour obtenir de plus amples informations sur Comenius et le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

1.1. POURQUOI PARTICIPER AUX PARTENARIATS SCOLAIRES COMENIUS ?

Vous vous demandez peut-être pourquoi vous devriez inscrire un nouvel élément dans votre agenda, déjà bien rempli. À l'évidence, participer à la coopération européenne, comme à n'importe quelle autre coopération d'ailleurs, ne se fait pas sans efforts. Cependant, les avantages sont multiples pour tous les participants à un projet de partenariat scolaire Comenius, comme en témoignent environ 25 000 établissements scolaires, leurs enseignants et leurs membres du personnel éducatif et plusieurs millions d'élèves de toute l'Europe qui ont à ce jour participé à un partenariat scolaire Comenius.

Une étude de 2007 sur l'impact des partenariats scolaires Comenius sur les établissements scolaires participants ⁽¹⁾ a révélé que non seulement ils augmentent les compétences interculturelles des élèves et des enseignants, mais aussi qu'ils influencent positivement le quotidien des établissements scolaires.

Près de 8000 enseignants des établissements scolaires participants dans toute l'Europe ont répondu à un questionnaire qui les interrogeait sur l'impact des partenariats scolaires sur leur établissement.

L'étude a révélé que plus de 80 % des enseignants ont remarqué un gain d'intérêt des élèves pour d'autres pays et cultures ⁽²⁾. Ils ont considérablement amélioré leur connaissance de la vie et de la scolarité des pays partenaires et ont montré une plus grande tolérance envers d'autres cultures et personnes d'autres pays. Quarante-vingt dix pour cent des enseignants ont également approfondi leurs connaissances et leur compréhension des systèmes scolaires des pays partenaires et 82 % d'entre eux ont noué des contacts personnels avec des enseignants des établissements scolaires partenaires.

Plus de 75 % des élèves sont plus motivés pour apprendre des langues étrangères ; 62 % ont fortement amélioré leurs compétences en anglais et 23 %, dans une autre langue. En outre, les deux tiers des enseignants ont amélioré leurs compétences en

¹ L'étude a été menée en 2007 par la Gesellschaft für Empirische Studien de Cassel, en Allemagne. Le rapport est publié à l'adresse http://ec.europa.eu/education/doc/reports/index_en.html.

² Ces pourcentages se rapportent au nombre d'enseignants qui ont jugé l'impact des partenariats sur les différentes compétences comme « très importante » ou « importante ».



anglais et un tiers ont également amélioré leurs compétences dans une langue autre que l'anglais.

Selon les enseignants, plus de 70 % des élèves ont amélioré leurs compétences sociales et leur aptitude à travailler en équipe. Selon les évaluations de leurs enseignants, deux tiers d'entre eux ont acquis des connaissances spécialisées et des compétences dans le domaine des TIC, et ont gagné en confiance et en motivation. En outre, 75 % des enseignants ont amélioré leur aptitude à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires. Ils ont également exploré de nouvelles matières et ont découvert de nouvelles méthodes d'enseignement.

L'étude a révélé que les partenariats scolaires Comenius ont amélioré le climat d'apprentissage dans 60 % des cas et ont favorisé les approches interdisciplinaires d'enseignement et d'apprentissage. Une grande majorité des enseignants, à savoir 79 % d'entre eux, ont constaté un renforcement de la dimension européenne au sein de leur établissement.

1.2. QU'EST-CE QU'UN PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS ?

Les partenariats scolaires Comenius promeuvent la coopération européenne entre des groupes d'élèves et d'enseignants de divers pays européens. Ils regroupent des établissements scolaires de pays participant au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : les 27 États membres de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Turquie. La Suisse, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine devraient rejoindre le programme au cours des prochaines années.

La plupart des partenariats scolaires Comenius sont basés sur la participation d'au moins trois écoles de trois pays différents et sont financés pour une durée de deux ans. Les partenariats scolaires Comenius doivent répondre à un certain équilibre géographique : les partenaires doivent de préférence se trouver

dans des régions différentes d'Europe et ne peuvent être trop nombreux d'un seul et même pays. L'un des établissements scolaires partenaires doit être situé dans l'un des États membres de l'Union européenne. Certaines agences nationales n'accordent des fonds dans le cadre d'un même projet qu'à un seul ou, tout au plus, deux établissements scolaires situés dans leur pays. Contactez votre agence nationale pour en savoir plus à ce sujet. L'un des établissements scolaires du partenariat interviendra comme coordinateur et sera responsable de la gestion et des démarches administratives du projet.

QU'EST-CE QU'UN COORDINATEUR ?

Vous et vos partenaires devez désigner un coordinateur dans le cadre de la planification d'un partenariat scolaire Comenius. Qu'implique ce statut ?

L'établissement coordonnateur est responsable de la finalisation de la candidature et de sa transmission à l'agence nationale de son pays. Les autres établissements, appelés « partenaires », envoient une copie signée de cette candidature à leur agence nationale (voir section 2.4).

Aucun autre rôle ou tâche est prédéfini pour le coordinateur, et tous les partenaires doivent donc définir son rôle en commun. Dans certains cas, le coordinateur pourrait n'être que le responsable formel du projet. Dans la plupart des cas, l'établissement coordonnateur garde également un œil sur l'évolution générale du partenariat scolaire, suit ses progrès et sert de point de contact. Une expérience du coordinateur dans le domaine des partenariats scolaires internationaux ou européens peut s'avérer utile, mais elle n'est pas indispensable. Dans tous les cas, le coordinateur est également un partenaire et s'engage à mettre le projet en œuvre dans son établissement.

Chaque établissement scolaire participant à un partenariat scolaire Comenius est responsable des activités menées en son sein et doit faire rapport à son agence nationale et prouver qu'il a mené les activités prévues. Aucune subvention supplémentaire n'est prévue pour l'établissement de coordination.



Hormis les partenariats scolaires Comenius multilatéraux, vous pouvez également poser votre candidature pour participer à des partenariats scolaires Comenius bilatéraux, qui impliquent deux établissements scolaires de pays différents. Les partenariats bilatéraux concentrent leurs activités sur l'apprentissage des langues et prévoient des échanges réciproques de classes. La section suivante vous donnera un aperçu des caractéristiques des deux types de partenariats scolaires Comenius.

1.3. CONTENU ET ORIENTATION

1.3.1. Partenariats scolaires multilatéraux

La coopération entre les établissements scolaires partenaires donne à chaque participant l'occasion de découvrir le pays, la culture, la mentalité et le mode de vie de ses partenaires et d'apprendre aussi à mieux les comprendre et les apprécier. Elle peut être axée sur des thèmes liés au programme éducatif et aux centres d'intérêt des élèves ou sur des questions liées à la gestion scolaire et aux techniques et méthodes d'enseignement.

Objectifs, structures et activités

Selon vos objectifs, la structure d'un partenariat scolaire et les activités menées dans son contexte peuvent varier. Si vous prévoyez un partenariat scolaire axé sur les centres d'intérêt des élèves et qui promeut la coopération, vous devez envisager de les impliquer activement dans la planification, l'exécution et l'évaluation des activités. L'expérience montre que la participation active des élèves dans la coopération est l'un des facteurs clés de réussite des partenariats. Même dans le cadre des partenariats davantage ciblés sur la gestion scolaire ou sur l'échange de méthodes, l'implication des élèves peut constituer un atout.

IMPLICATION DES ÉLÈVES

L'étude d'impact mentionnée précédemment a notamment révélé que les partenariats scolaires Comenius qui impliquent des élèves dans leur planification, leur mise en œuvre et leur évaluation ont en règle générale un impact plus grand sur les compétences des élèves. Les élèves améliorent leurs capacités à travailler de manière autonome et à s'organiser et ils montrent une plus grande confiance en eux ainsi qu'une plus grande motivation. Le travail d'équipe entre des enseignants et des élèves de différents pays dans le cadre d'un partenariat donne une occasion unique de vivre la dimension européenne.

«Je crois que le plus gros avantage du programme Comenius, est qu'il permet de découvrir des systèmes éducatifs d'autres pays, leurs méthodes d'enseignement et leurs mentalités, leurs modes de pensées et leurs modes de vies.»

(Enseignant d'un établissement scolaire grec qui a participé à un partenariat scolaire Comenius)

Les partenariats doivent procurer une valeur ajoutée à l'apprentissage et à l'enseignement traditionnels en proposant des approches nouvelles et créatives. L'expérience a montré que les meilleurs projets sont des projets interdisciplinaires, qui sont intégrés dans le programme scolaire ordinaire des élèves participants. À première vue, il peut ne pas vous sembler simple d'intégrer un projet européen dans un programme. Il vous faudra, à vous et vos collègues, réorganiser vos cours et les démarches administratives risquent de poser quelques problèmes au début. La solution consiste à intégrer le projet dans le programme scolaire existant et non d'alourdir la charge de travail. Il se peut même que le thème du projet figure déjà au programme. Souvenez-vous que les projets que l'on parvient à intégrer dans le programme et qui couvrent plusieurs disciplines sont généralement les plus gratifiants !



Les partenariats scolaires Comenius dans le domaine de la gestion d'un établissement scolaire et des questions éducatives peuvent offrir la possibilité de tester et de mettre en pratique les approches éducatives et organisationnelles les plus efficaces dans les établissements scolaires participants.

Thématiques

Dès lors que les partenariats scolaires Comenius mettent la priorité sur les centres d'intérêt, les besoins et les problèmes communs à votre établissement scolaire et à ses partenaires, il est difficile de dresser une liste exhaustive des thèmes possibles. Vous devrez déterminer en concertation avec vos partenaires les domaines de coopération qui rendront le partenariat utile et intéressant pour toutes les personnes impliquées.

Il est primordial pour la réussite d'un partenariat que le thème choisi motive à la fois les enseignants et les élèves en vue d'échanger des informations et d'apprendre l'un de l'autre. L'intérêt pour le thème constituant l'un des moteurs du projet, cela vaut la peine de prendre le temps d'y réfléchir soigneusement avant d'arrêter son choix et de veiller à ce que chaque établissement scolaire s'investisse.

Les thèmes interdisciplinaires, qui intègrent plusieurs matières dans un seul et même projet, présentent plusieurs avantages. Ils permettent de réunir des enseignants de diverses disciplines et des élèves de différentes classes dans un projet impliquant l'ensemble de l'établissement. Des partenariats de ce type présentent généralement une plus grande longévité que ceux qui sont limités exclusivement à un seul enseignant ou à une seule matière. Par exemple, un projet sur les techniques de construction dans les pays partenaires permet des associations créatives entre des matières telles que l'art, l'histoire et les mathématiques.

Les partenariats scolaires peuvent également mettre la priorité sur la coopération et permettre à votre établissement scolaire de collaborer avec des structures de soutien non scolaires et de nouer des liens avec le monde du travail par exemple, de travailler sur la gestion de la qualité dans les écoles ou d'aborder des thèmes tels que la migration, l'égalité des chances et l'éducation inclusive. L'essentiel est que le thème choisi inspire tous les participants. En effet, il vous sera plus facile alors d'élaborer des approches, des supports et des outils véritablement utiles et de les utiliser, non seulement dans le cadre de votre partenariat, mais aussi dans d'autres établissements ayant les mêmes centres d'intérêt que vous.

Produits et résultats

Les résultats ou produits finaux des partenariats scolaires Comenius sont très variés : certains projets peuvent avoir des résultats concrets et tangibles, comme une brochure, un dépliant ou un DVD ou CD-ROM. De même, les élèves peuvent organiser une exposition d'artisanat local, mettre en place un spectacle artistique ou produire une vidéo. Dès lors que les partenariats scolaires Comenius ciblent essentiellement la coopération, c'est toute l'expérience de la participation à un partenariat scolaire qui constitue un « produit final » en soi. Quelle que soit sa forme, n'oubliez pas que c'est le produit final qui motive vos participants !



PROJET «PETITES ÉCOLES – GRANDES OPPORTUNITÉS»

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

enseignement primaire avec des classes d'élèves de différentes années

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :



Cinq écoles dans cinq pays, l'Espagne, la France, la Norvège, le Royaume-Uni et la Slovaquie, ont participé à ce projet. Toutes situées dans des zones rurales, les petites classes rassemblent des élèves de différentes

années qui ont des besoins spécifiques et font face à des défis qui diffèrent des autres écoles. Leur principal objectif était de mettre au point du matériel didactique approprié, difficile à trouver et qui doit souvent être adapté aux besoins spécifiques des classes regroupant plusieurs années. Les priorités du projet étaient l'enseignement de la lecture, des sciences et l'éducation à l'extérieur.

RÔLE DES ÉLÈVES :

Les enfants ont participé activement aux activités du projet, y compris à la « semaine du livre » et à la « semaine des sciences ». Certains élèves ont participé à des réunions de projet dans des pays partenaires.

RÉSULTAT/PRODUIT FINAL :

Site web : <http://www2.arnes.si/~ossgp02s/Comenius>; matériel didactique, y compris un livret sur les expériences scientifiques pour des groupes composés d'élèves d'âge différent sur les quatre éléments (eau, air, feu et terre)

PRIX DES JEUNES LECTEURS EUROPÉENS

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements d'enseignement secondaire général

ÂGE DES ÉLÈVES :

de 14 à 19 ans

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :

Le prix des jeunes lecteurs européens, qui a servi de base pour ce projet, a été créé dans le but d'offrir aux jeunes la possibilité de découvrir la littérature européenne contemporaine et d'autres pays d'Europe. Il visait à promouvoir l'ouverture à des expériences nouvelles et peu familières en encourageant la lecture d'une sélection de livres européens contemporains et en octroyant un prix au meilleur livre. Les établissements scolaires non seulement ont encouragé les élèves à lire les livres et à visiter d'autres pays participants, mais aussi ont organisé des expositions, des réunions avec les auteurs sélectionnés et des concours pour les meilleures critiques. Cinq écoles, de Bulgarie, de France, du Luxembourg, de Pologne et de Roumanie, ont participé à ce projet.

INTÉGRATION DANS LE PROGRAMME :

Les élèves ont analysé les livres qu'ils ont lus pendant leurs cours. Les concours d'écriture pour la meilleure critique ont également été intégrés au programme.

IMPACT INTERDISCIPLINAIRE :

Les élèves de diverses classes et les enseignants de diverses disciplines ont participé au projet, qui a permis aux élèves non seulement d'approfondir leurs connaissances de la littérature européenne contemporaine, mais aussi d'affiner leur esprit critique et leur aptitude à négocier.

PRODUITS FINAUX :

Une brochure et un CD de présentation du projet, de même qu'un site web (<http://www.comeniustrzemeszno.republika.pl>)

L'ÉCOLE INCLUSIVE

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements d'enseignement secondaire général

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :



Les écoles participantes ont travaillé sur le concept d'« école inclusive », sa définition et ses stratégies. Le partenariat visait à mettre au point des méthodes et des outils qui permettent aux élèves ayant des besoins spécifiques de rester dans le cycle scolaire classique, de décrire les besoins spécifiques de chaque élève et d'améliorer la coordination entre les psychologues, les enseignants et les autres intervenants. Le projet a été mis en œuvre par des établissements scolaires au Danemark, en Espagne, en Irlande, en Norvège, en République tchèque et au Royaume-Uni.

IMPLICATION D'AUTRES INTERVENANTS :

Psychologues, travailleurs sociaux et parents

RÔLE DES ÉLÈVES :

Des méthodes d'enseignement destinées aux enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques ont été mises à l'essai dans les classes des établissements scolaires participants.

RÉSULTATS/PRODUITS FINAUX :

Conception de nouvelles méthodes d'enseignement pour les élèves ayant des besoins spécifiques; site web : www.inclusiveschool.com

STIMULATION MULTISENSORIELLE POUR LES APPRENANTS AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements pour les enfants ayant des besoins d'apprentissage spécifiques

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :



Ce partenariat scolaire a renforcé la coopération et l'échange d'expériences dans le domaine de la stimulation multisensorielle pour les élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques. Des établissements scolaires d'Espagne, d'Estonie, du Portugal, du Royaume-Uni et de Suède ont échangé des méthodes, du matériel et des bonnes pratiques didactiques, ont renforcé les compétences de leurs enseignants et leur ont dispensé une formation dans ce domaine. Dans l'ensemble, le projet visait à concevoir et à promouvoir des techniques d'enseignement destinées à combattre l'exclusion sociale et à faciliter l'intégration des élèves qui ont des besoins spécifiques.

IMPACT INTERDISCIPLINAIRE :

Acquisition de nouvelles méthodes d'enseignement, amélioration de l'attention des élèves ayant des besoins spécifiques. Des enseignants de différentes disciplines ont participé au projet.

PRODUITS FINAUX :

Des affiches, un CD-ROM rassemblant les ressources du projet, un guide pratique et un manuel théorique sur la stimulation multisensorielle pour les apprenants ayant des besoins spécifiques. L'école espagnole a également créé deux « pièces de stimulation » dans le cadre du projet.

1.3.2. Partenariats scolaires bilatéraux

Les partenariats scolaires bilatéraux visent à favoriser une coopération étroite entre deux établissements scolaires et à améliorer la motivation des élèves et leur capacité à communiquer dans des langues étrangères. Ils sont fondés sur les travaux effectués conjointement par les élèves et les enseignants sur un thème donné. Les activités ne doivent pas uniquement cibler les échanges de classe, mais également s'intégrer dans le programme existant. Par ailleurs, les élèves doivent être activement impliqués dans la planification, le suivi et l'évaluation. Les projets prévoient des échanges d'élèves, âgés de 12 ans et plus, qui restent dans l'établissement scolaire partenaire pendant au moins dix jours. La création d'un produit final, qui doit être le fruit d'une collaboration entre deux groupes d'élèves et idéalement multilingue, est une composante essentielle des partenariats bilatéraux.

Non seulement le produit final motive les élèves, mais il permet à tous les intervenants de se rendre compte de ce que les élèves ont appris et réalisé, par exemple, l'amélioration de leurs compétences dans une langue étrangère. Le choix d'un produit final demande une dose d'imagination, car les possibilités sont infinies. Les élèves peuvent par exemple créer une anthologie de poèmes sur un thème donné, un glossaire bilingue de termes techniques ou une vidéo, ou écrire une pièce de théâtre et la jouer, ou encore, créer une comédie musicale.

Loin des techniques d'enseignement des langues plus formelles, les partenariats scolaires Comenius visent à favoriser la communication dans une langue étrangère dans des situations réelles, ce qui améliore les compétences linguistiques des élèves et les motive davantage à apprendre des langues. L'utilisation de la langue du partenaire dépend du degré de maîtrise de la langue en question par les élèves. Les élèves qui connaissent peu ou ne connaissent pas la langue de l'établissement partenaire seront

tenus d'en acquérir au moins des connaissances de base. Si nécessaire, une langue intermédiaire peut être utilisée.

Sachez que les partenariats bilatéraux Comenius qui impliquent une langue tierce de communication sont tout aussi fructueux, car ils permettent aux élèves d'améliorer leurs compétences dans cette langue et leur font découvrir des langues qui sont parfois moins utilisées et enseignées. Sont également envisageables les techniques intermédiaires de compréhension lorsque la langue de votre partenaire appartient à la même famille linguistique qu'une langue que vos élèves connaissent.

Le partenariat scolaire bilatéral doit être bénéfique pour les deux établissements scolaires. Rechercher un établissement partenaire dont la première langue fait partie de votre programme pourrait offrir de nombreuses possibilités à vos élèves, mais pas nécessairement répondre aux besoins du partenaire potentiel ni même servir ses intérêts.

Lorsque la langue du partenaire ne figure pas au programme des élèves, il est recommandé de leur dispenser un minimum de 20 heures de cours d'introduction à la langue avant l'échange. Il peut sembler difficile d'intégrer une activité de partenariat dans un programme d'enseignement existant pour les raisons mentionnées plus haut. Dès lors, il pourrait être utile de consacrer au projet commun les journées, les semaines ou les périodes prévues pour des activités spécifiques. Les exemples qui suivent illustrent les différents types de partenariats scolaires bilatéraux et en particulier la façon dont les projets interdisciplinaires peuvent être intégrés dans le programme scolaire existant.



MANGER SAINEMENT

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements d'enseignement technique et professionnel

ÂGE DES ÉLÈVES :

de 15 à 17 ans

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :



L'idée qui sous-tend le projet créé par deux établissements scolaires d'Italie et de Roumanie est de sensibiliser les élèves à l'importance d'une alimentation saine, et d'enseigner et appliquer ses principes. Les élèves ont appris à déterminer la qualité des aliments et à préparer des repas sains pour combattre l'obésité. Ils ont également étudié le rapport entre la production alimentaire et la protection de l'environnement, l'utilisation d'aliments produits dans le respect de

l'environnement, et les habitudes et traditions culinaires dans les deux pays participants.

INTÉGRATION DANS LE PROGRAMME :

Les activités du projet ont été intégrées dans le programme des deux écoles par la création de cours de cuisine et des cours de langue étrangère dans ce domaine. Les élèves ont également pu accroître leurs compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en créant un site web.

IMPACT INTERDISCIPLINAIRE :

Le projet a abordé les thèmes de la santé, de l'environnement et du monde du travail de manière innovante, grâce à la coopération avec des spécialistes tels que des médecins, des représentants des services de protection des consommateurs, des professionnels de fermes écologiques et des responsables de l'agrotourisme.

PRODUITS FINAUX :

Les élèves participants ont produit un livre de cuisine bilingue contenant des recettes traditionnelles roumaines et italiennes et un glossaire bilingue sur la terminologie spécifique aux ingrédients utilisés. Ils ont également présenté les résultats sur un site web.

LE LANGAGE MATHÉMATIQUE COMME MOYEN DE COMMUNICATION

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements d'enseignement secondaire général et professionnel



ÂGE DES ÉLÈVES :

de 15 à 17 ans

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :

Dans le cadre de ce projet, des élèves d'Irlande et de République tchèque ont tenté de communiquer en s'échangeant des informations mathématiques et statistiques. L'objectif poursuivi était de démontrer que les mathématiques ne sont pas une matière ennuyeuse et abstraite, mais qu'elles peuvent être une source de communication, de créativité et de divertissement. Le projet a étudié la place des mathématiques dans notre quotidien et leur application dans des situations de tous les jours.

INTÉGRATION DANS LE PROGRAMME :

Les thèmes du projet ont été alignés sur le programme des élèves participants et les activités ont été menées pendant les cours.

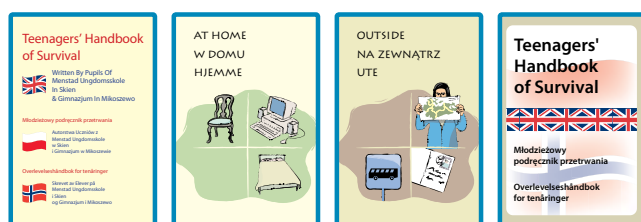
IMPACT INTERDISCIPLINAIRE :

Le projet s'est décliné en quatre volets – histoire des mathématiques, le domaine commercial et bancaire, questionnaires sur les maths et échanges de classes – et a réuni des enseignants de plusieurs disciplines. Les élèves, le personnel et les partenaires chargés de la gestion et les partenaires associés ont échangé des idées et des ressources sur le contexte industriel et commercial de leur région.

PRODUITS FINAUX :

Une brochure de présentation des résultats du projet, un dictionnaire irlandais-anglais-tchèque des termes les plus fréquents, un DVD de photographies et un film sur l'échange des classes, et un site web contenant des exercices et des questionnaires mathématiques.

GUIDE DE L'ADOLESCENT



TYPE D'ÉTABLISSEMENT :

établissements d'enseignement secondaire général

ÂGE DES ÉLÈVES :

de 14 à 16 ans

CONTENU ET ACTIVITÉS DU PROJET :

Ce partenariat scolaire a pris comme point de départ les outils de survie dont les adolescents sont susceptibles d'avoir besoin en terrain inconnu, en particulier dans un pays étranger. Il visait à élargir l'offre linguistique dans les deux établissements participants en Norvège et en Pologne et à permettre aux élèves de s'exprimer dans des langues qui ne sont pas enseignées dans leur établissement. Le projet prévoyait également des échanges de classes et offrait la possibilité d'en apprendre plus sur le quotidien des partenaires du projet.

INTÉGRATION DANS LE PROGRAMME :

Les activités du projet, faisant participer les classes norvégiennes et polonaises, ont été alignées sur le programme des élèves. Les élèves ont parfois été surpris, voire étonnés par les conditions de vie dans le pays partenaire, et cette découverte a été pour eux une importante leçon de tolérance et de communication interculturelle.

IMPACT INTERDISCIPLINAIRE :

Des équipes d'élèves et d'enseignants ont collaboré dans le cadre de ce projet.

PRODUIT FINAL :

La publication d'un document intitulé « Guide de l'adolescent – Un kit de survie pour adolescents » en polonais, en norvégien et en anglais pourrait être très utile à deux cultures qui n'ont pas eu beaucoup de contacts au cours de leur histoire.

1.4. MOBILITÉ DANS LE CADRE DES PROJETS

La mobilité occupe une place essentielle dans les partenariats scolaires Comenius, qui imposent un nombre minimal de séjours de mobilité à l'étranger pour obtenir la totalité des subventions. Outre l'éventail de possibilités de développement personnel et professionnel qu'ils offrent, ces séjours ont pour objectif de renforcer les partenariats et d'approfondir le caractère coopératif des projets. Lors de la planification de votre projet avec vos partenaires, il vous faudra discuter du rôle que la mobilité du personnel enseignant et des élèves joue dans le développement de votre partenariat scolaire Comenius et définir le nombre de séjours à effectuer.

Outre les réunions de projet et les échanges de classes, vous pourriez envisager des visites d'étude des directeurs dans les établissements partenaires ou encore, des échanges d'enseignants. Vous avez également la possibilité de participer à des événements organisés par des réseaux et des projets multilatéraux financés dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ou ses prédécesseurs, tels qu'une conférence de réseau Comenius.



CHECKLIST: LA DÉCISION INITIALE

Plus concrètement, vous pouvez être amené à poser les questions suivantes :

- Quels domaines, thématiques et sujets pourraient être couverts ?
- Quel travail de planification et d'organisation faut-il faire ?
- Quels sont les enseignants, les élèves, les classes ou d'autres membres du personnel désireux de participer ?
- Quel soutien peut être demandé auprès des administrations centrale et locale, des parents, des associations de parents d'élèves, des autorités éducatives, de la communauté locale ou des médias locaux ?
- Quelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage doivent être mises au point, quelles autres démarches pédagogiques faut-il effectuer et comment les associer à la gestion de l'établissement scolaire ?
- Quelles sont les ressources et les compétences disponibles et quelles sont les ressources et les compétences à acquérir ? Quels autres pays pourraient participer ?

N'oubliez pas que votre partenariat scolaire Comenius doit :

- traiter d'un sujet qui intéresse tous les partenaires ;
- bénéficier du soutien total de la direction de l'établissement ;
- impliquer les parents et susciter leur enthousiasme et leur engagement.



2. COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS?

2.1. LA DÉCISION INITIALE

Au départ, c'est généralement l'un des membres du personnel d'un établissement ou un petit groupe de collègues qui propose l'idée de participer à un partenariat scolaire Comenius. Toutefois, il est primordial pour la réussite du projet que l'enthousiasme de cette personne se propage à l'ensemble de la communauté, c'est-à-dire à la direction de l'établissement, à ses administrateurs et à son personnel d'appui, aux parents et à toute la population locale desservie par l'établissement. Aussi est-il utile, à ce tout premier stade, d'organiser une réunion interne afin de clarifier la finalité du partenariat scolaire Comenius que vous souhaitez nouer et de discuter de toutes les perspectives possibles.

L'expérience acquise par un grand nombre d'établissements participants a montré que l'ouverture d'esprit est un facteur essentiel d'un partenariat scolaire Comenius. N'oubliez pas que le projet n'est pas le vôtre ni celui d'un autre collègue. Il représente l'aboutissement créatif d'une collaboration équitable entre tous les établissements participants. Voilà pourquoi tous les partenaires ont à part égale leur mot à dire dans la planification d'un partenariat scolaire Comenius et l'organisation de ses activités.

CHECKLIST : COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES ?

- Les contacts personnels, tant privés que professionnels, constituent un excellent point de départ. Il se peut que vous-même, votre famille, vos amis, vos collègues, ou encore votre chef d'établissement, connaissiez des enseignants à l'étranger qui seraient intéressés par la mise en place d'un partenariat scolaire avec vous et votre établissement.
- Les collectivités locales ou régionales peuvent également vous aider. Elles ont tantôt des accords de jumelage, tantôt des relations étroites avec leurs homologues dans d'autres pays européens, qui peuvent faciliter vos contacts avec des établissements scolaires intéressés dans leur région.
- Les formations en cours d'emploi dans le cadre du programme Comenius et les visites d'étude peuvent également faciliter la recherche de partenaires.
- L'outil de recherche de partenaires (*TwinFinder*) et les forums de recherche de partenaires sont accessibles sur le site web eTwinning pour les établissements scolaires inscrits qui souhaitent monter un projet eTwinning. Ils peuvent également être utilisés pour contacter des partenaires potentiels dans le cadre d'un partenariat scolaire Comenius.
- La recherche de partenaires peut également s'effectuer lors de séminaires de contact. Les agences nationales des différents pays participant à Comenius organisent des séminaires de contact axés sur un thème donné, à l'occasion desquels vous pouvez rencontrer des collègues d'établissements désireux de lancer un projet. Vous pouvez également demander une bourse pour des visites préparatoires en vue de participer à ces séminaires de contact (voir section suivante pour les modalités précises). Contactez votre agence nationale pour en savoir plus à ce sujet.

2.2. COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES ?

La recherche de partenaires peut sembler ardue à première vue. Elle est toutefois moins difficile qu'il n'y paraît. Vous pouvez en effet les contacter directement ou utiliser la multitude d'outils mis à votre disposition à cette fin.

Prenez le temps dans la recherche d'établissements scolaires partenaires, afin de trouver les bons. Il est essentiel de bien connaître vos partenaires bien avant de commencer un projet de coopération qui durera deux ans et est censé produire des résultats précieux !

2.3. VISITES PRÉPARATOIRES

2.3.1. Qu'est-ce qu'une visite préparatoire ?

Les établissements scolaires peuvent demander à leur agence nationale de bénéficier d'une bourse en vue d'effectuer une visite préparatoire. Une telle visite dure cinq jours au maximum et vous permet de rencontrer vos partenaires potentiels, et de discuter et d'élaborer ensemble votre projet de partenariat scolaire Comenius. Cette visite est également l'occasion de nouer des contacts personnels au bénéfice de la réussite du partenariat scolaire Comenius, et de commencer à constituer un dossier de



demande de financement. Elle vous permettra par ailleurs de découvrir l'établissement partenaire (ses locaux, son matériel informatique, par exemple), son mode de fonctionnement et sa culture. À cette occasion, vous pourrez également discuter du programme, du rôle et de la fonction de l'établissement coordinateur et des partenaires, des moyens de communication, de la langue à utiliser et des activités de mobilité à entreprendre au cours du projet de partenariat. Afin de tirer le maximum de profit de cette visite, essayez d'échanger autant d'informations que possible avec vos éventuels partenaires sur votre établissement et votre système éducatif. La visite la plus efficace est celle qui permet à tous les partenaires de se rencontrer.

À l'instar des visites préparatoires, la participation à des séminaires de contact peut faire l'objet d'un financement. Si vous bénéficiez d'un financement pour participer à un séminaire de contact, vous n'en bénéficierez pas pour une autre visite préparatoire. Vous pouvez solliciter une bourse de visite préparatoire qui couvre les frais de déplacement réels, les frais d'assurance de voyage et une partie des frais de séjour.

Sachez qu'une bourse ne peut pas servir à couvrir les coûts afférents au remplacement des enseignants absents.

Pour solliciter une bourse de visite préparatoire, vous devrez remplir un formulaire type de candidature, que vous obtiendrez auprès de votre agence nationale. Les agences nationales de chaque pays sont libres de fixer leur propre date limite pour le dépôt des candidatures ; aussi vous faudra-t-il contacter la vôtre pour savoir comment et quand déposer votre demande.



CHECKLIST: ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION AVEC LES PARTENAIRES

- Pour quelles raisons souhaitez-vous participer à un partenariat scolaire Comenius et qu'attendez-vous de la réunion ?
- Pour chaque établissement, quels sont les membres du personnel qui participeront, quel est le nombre d'élèves et dans quelles tranches d'âge ?
- Comment assurerez-vous la communication ? En quelle(s) langue(s), par quels moyens et à quelle fréquence ?
- Quel sera le budget de chaque établissement candidat ? Combien de séjours de mobilité sont prévus par chaque établissement partenaire ?
- Quels sont les thèmes de projet possibles et quels volets du programme scolaire sont susceptibles d'être sollicités de manière directe ou indirecte ?
- Comment le thème sera-t-il développé dans chaque établissement ?
- Quel type de produit final sera créé et comment prévoyez-vous de l'utiliser à long terme ? Le produit final pourra-t-il servir à d'autres utilisateurs ?
- Quel établissement assurera la coordination et quelles tâches seront à la charge des établissements participants ?
- Quel équipement, quelles ressources, quel savoir-faire et quels contacts chaque établissement mettra-t-il au profit du projet ?
- Comment seront organisés la collecte des données, le suivi des progrès et la diffusion des informations sur le partenariat ?
- Quand et dans quel pays les réunions se tiendront-elles ? Il est utile de les intégrer à votre programme dès le début.
- Quelles dispositions sont prévues en cas de changement dans le personnel organisateur ?
- Qu'advient-il du partenariat si un établissement du partenariat souhaite se retirer du projet ou en est exclu ?
- Quelles sont les possibilités de coopération continue après les deux ans de financement du partenariat scolaire Comenius ? La coopération à long terme présente-t-elle un intérêt quelconque ?
- Que se passera-t-il en cas de refus de la candidature ?

Aucun financement n'est accordé pour couvrir les frais à la charge de l'établissement dans lequel se fait la visite préparatoire. Chaque établissement participant devra donc couvrir ses propres dépenses. Il incombe aux partenaires effectuant le déplacement de soumettre une candidature à leur agence nationale. Un maximum de deux personnes par établissement peuvent obtenir une bourse pour participer à la visite. Les fonds attribués dans le cadre de visites préparatoires effectuées en toute bonne foi, mais qui n'aboutissent pas à un partenariat, ne doivent pas être remboursés. Cependant, la personne ayant effectué la visite devra présenter un état complet des dépenses ainsi qu'un rapport explicatif sur la visite auprès de l'agence nationale compétente.

Une visite préparatoire ayant par définition pour objectif de préparer le terrain à un partenariat scolaire Comenius, elle doit nécessairement avoir lieu avant le dépôt de la candidature de partenariat.

2.3.2. Éléments à prendre en considération lors de la première réunion avec les partenaires

Il s'agit d'une réunion cruciale, dès lors que les décisions prises détermineront l'évolution du partenariat scolaire Comenius. Soyez prêt à négocier comme vous ne l'avez jamais fait auparavant et à faire montre de tous vos talents de communicateur et de diplomate ! Faites preuve de tolérance, de patience, de flexibilité et d'humour.

Hormis le choix du lieu de réunion, on ne dira jamais assez combien il est judicieux d'en avoir clairement défini l'ordre du jour au préalable et d'en avoir désigné le président. Quelles que soient les démarches effectuées à l'avance, vous devrez apporter une réponse aux questions ci-après. N'oubliez pas qu'une visite préparatoire pendant laquelle tous les partenaires se rencontrent est une excellente occasion de commencer à remplir le formulaire de candidature !

CHECKLIST : CE QU'IL FAUT EMPORTER

Sélectionnez attentivement ce que vous emmènerez. Assurez-vous d'emporter ce qui suit :

- le présent guide, le guide du candidat, l'appel à propositions et toute autre document de référence en votre possession ;
- les formulaires de candidature – lors de la réunion, vous serez amené à de nombreuses reprises à vérifier certains points techniques et vos partenaires ne pourront peut-être pas vous aider à trouver une réponse immédiate ;
- une lettre de salutations et de soutien au projet de votre chef d'établissement et éventuellement, du président du conseil d'administration, accompagnée de commentaires des élèves qui prendront part à ce projet ;
- des informations sur votre établissement, par exemple une brochure, des documents concernant les programmes enseignés et le calendrier et tout renseignement utile sur le système éducatif dans votre pays/région ;
- des listes de noms, de numéros de téléphones et de télécopie, et d'adresses électroniques à distribuer ;
- des photographies, un enregistrement vidéo et/ou audio compatible avec l'équipement disponible permettant de se faire une idée de votre établissement et de la région qu'il dessert et une caméra ;
- des renseignements touristiques sur la région dans laquelle est situé votre établissement, ainsi que des affiches ;
- des cadeaux, en particulier des cadeaux en rapport avec votre établissement et sa localité – prenez-en plus que prévu, car il se peut que vous rencontriez davantage de personnes, que l'on vous accueille ou que l'on vous donne des présents bien plus souvent que vous ne l'aviez envisagé.

Lors d'une visite préparatoire, il importe que vous gardiez à l'esprit :

- les différentes cultures des pays participant au partenariat scolaire ;
- les différentes priorités du partenariat ;
- le niveau de connaissances linguistiques des participants, qui peut varier de l'un à l'autre.



2.4. PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

2.4.1. Comment s'y prendre ?

La date de clôture des candidatures aux projets de partenariat scolaire Comenius est indiquée dans l'appel à propositions du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, disponible sur le site web de la Commission européenne et des agences nationales. Le formulaire de candidature est un formulaire commun à l'ensemble du projet qui comporte des informations sur chaque établissement candidat. Vous et vos partenaires devez le compléter ensemble.

L'établissement coordinateur remet le formulaire de candidature collectif à son agence nationale et une copie de sa version définitive à chaque établissement partenaire, au format électronique et/ou papier. Les partenaires remettent à leur agence nationale une copie papier de la candidature, signée par le représentant habilité de leur établissement, de manière à ce que toutes les agences nationales concernées reçoivent la candidature et puissent organiser la procédure d'évaluation et de sélection. Il est recommandé aux candidats de vérifier si leur agence nationale demande des informations qui ne figurent pas dans le formulaire de candidature commun. En règle générale, ces informations figurent dans l'appel à propositions national sur le site web de l'agence.

QUESTIONS TYPE DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Quels sont les objectifs concrets du partenariat ?

Quelle impact le partenariat est-il censé avoir sur les participants et les autres intervenants (les élèves, les enseignants, les établissements, la communauté locale, la communauté éducative au sens large) ?

Comment entendez-vous évaluer les progrès du partenariat et son impact ?

Comment entendez-vous diffuser et utiliser les résultats, les expériences et les produits finaux ?

Décrivez le rôle et les attributions de tous les établissements impliqués dans le partenariat.

Comment garantirez-vous l'efficacité de la communication et de la coopération entre les établissements participants ?

Comment les élèves et/ou le personnel seront-ils impliqués dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités ?

Comment les activités du partenariat seront-elles intégrées au programme des élèves participants et/ou aux activités en cours des établissements participants ?

Si vous prévoyez des activités spécifiques en rapport avec les objectifs ou les priorités du programme Comenius, expliquez en détail les mesures concrètes que vous comptez prendre.

Pour les partenariats bilatéraux uniquement : quel type de préparation dans la langue du pays partenaire est prévu pour les élèves participant au partenariat ? Comment les élèves collaboreront-ils concrètement pendant la visite de l'établissement partenaire ?

2.4.2. Comment constituer un bon dossier ?

L'appel à propositions définit un ensemble de critères de sélection. La première chose à faire est de vérifier si votre établissement est éligible pour soumettre une demande de financement. Tous les partenariats proposés, impliquant au moins trois établissements éligibles, sont évalués par des experts externes, sur la base des critères publiés dans l'appel à propositions. Veillez à ce que votre candidature soit conforme à ces critères.

Votre candidature doit satisfaire aux critères suivants :

- présenter les objectifs de façon claire et les résultats escomptés de façon réaliste ;
- élaborer un programme de travail précis et cohérent ;
- prévoir une évaluation continue du projet ;
- planifier la diffusion des produits finaux à l'échelle locale et régionale et si possible, à l'échelle nationale.

Les partenariats scolaires Comenius sont des projets de coopération qui octroient à tous les partenaires les mêmes droits et leur imposent les mêmes obligations. Le dossier de candidature doit donc faire apparaître clairement que les activités ont fait l'objet d'un accord entre tous les partenaires et que ceux-ci s'engagent à part égale dans les activités du partenariat. Rappelez-vous que votre dossier constitue votre carte d'accès à un financement. Assurez-vous donc qu'il soit explicite, clair et complet et qu'il couvre tous les partenaires impliqués. N'oubliez pas que nul ne peut lire dans vos pensées. Explicitez donc vos idées ! À cet égard, n'hésitez pas à le faire relire par quelqu'un extérieur au partenariat.



Comme déjà mentionné, les partenariats scolaires Comenius doivent poursuivre les objectifs fixés par le programme Comenius présentés dans le guide des candidats et l'appel à propositions. Notez qu'il se peut que la Commission publie également des priorités annuelles pour les partenariats scolaires Comenius. Les candidatures qui répondent à l'une ou à plusieurs de ces priorités augmentent leurs chances d'être acceptées, ce qui ne veut pas dire que celles qui ne remplissent pas ces priorités seront exclues. Certains pays peuvent également définir des priorités nationales, dont vous êtes invité à tenir compte. Renseignez-vous auprès de votre agence nationale ou téléchargez l'ensemble des priorités nationales sur le site web de la Commission européenne.

2.5. SÉLECTION ET CONVENTION

2.5.1. La procédure de sélection

Les partenariats scolaires Comenius sont des projets transnationaux et doivent être avalisés au niveau européen. Chaque candidature est évaluée par des experts désignés par l'agence nationale du pays de l'établissement coordinateur. La procédure garantit que tous les experts appliquent les mêmes critères d'évaluation. Les candidatures qui atteignent un score qualitatif défini figureront sur une liste européenne et seront financées selon leur ordre de classement dans les limites des fonds disponibles.

Le budget annuel des partenariats scolaires Comenius est géré par les agences nationales. Chaque pays participant se voit allouer un budget sur la base de divers facteurs, tels que sa population scolaire. Dans les pays où le nombre de candidatures est élevé, il n'est pas toujours possible de les financer toutes, même lorsqu'elles satisfont aux critères de qualité. Par conséquent, certains partenariats scolaires Comenius ne bénéficient pas d'un financement pour tous les établissements partenaires. Dès lors que les partenariats multilatéraux doivent compter aux moins trois partenaires financés par leur agence nationale respective, il est préférable d'impliquer au moins quatre écoles dans le partenariat, afin de réduire le risque de voir la candidature de tout le projet rejetée en raison de l'exclusion de l'un des établissements partenaires. Évitez toutefois un trop grand nombre

de participants, car plus ils sont nombreux, plus la gestion est difficile. Si aucun des établissements partenaires n'a d'expérience des partenariats scolaires Comenius, ne constituez pas de partenariat composé d'un nombre de partenaires trop ambitieux. Dans le cadre des partenariats scolaires bilatéraux, à la fois votre partenaire et vous devez obtenir un financement auprès de votre agence nationale respective.

Votre agence nationale vous informera des résultats de la procédure de sélection avant le début des activités.

2.5.2. Qu'arrive-t-il si votre candidature est retenue ?

Votre agence nationale vous informera de la sélection éventuelle de votre projet et vous adressera une convention de financement dans laquelle vous vous engagerez à réaliser les activités décrites dans votre dossier de candidature et à respecter les dispositions et les obligations d'information qui en découlent. La convention de subvention étant un document juridique, elle devra être signée par la personne légalement habilitée à signer au nom de votre établissement. L'agence nationale vous enverra deux copies de la convention, que vous devrez signer et renvoyer à l'agence. Elle sera exécutoire à la date de réception de l'exemplaire signé par l'agence nationale. Une fois en possession de l'exemplaire signé, votre agence nationale versera la subvention à votre établissement scolaire. La subvention vous sera versée en deux fois :

1. vous percevrez d'abord une avance de 80 %, habituellement versée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la convention de subvention signée par l'agence nationale ;
2. vous percevrez le solde de 20 % au terme du partenariat scolaire Comenius, à la réception du rapport final, dans la mesure où il est jugé satisfaisant.

Les subventions sont calculées en euros. Les conventions suivent l'année scolaire, laquelle a été fixée du 1^{er} août au 31 juillet dans le cadre du programme Comenius. Elles sont valables pour une durée de deux ans.



2.5.3. Subvention et règles d'attribution

La subvention est un montant forfaitaire, qui dépend du nombre de séjours de mobilité prévus. Elle vous confère ainsi une grande marge de manœuvre. Vous l'utiliserez pour financer les périodes de mobilité transnationales, mais vous pouvez également l'affecter au financement des activités locales du projet. Plusieurs types de forfaits sont disponibles selon le nombre de séjours de mobilité prévus. Afin d'obtenir le solde de la subvention une fois le rapport final transmis, votre établissement devra avoir organisé un nombre minimal de périodes de mobilité dans le cadre du partenariat. Consultez l'appel à propositions pour en savoir plus sur les différents types de forfaits disponibles.

Le montant des subventions varie d'un pays à l'autre. Chaque agence nationale définit les montants des subventions de son propre pays, sur la base de son estimation des coûts moyens pour un partenariat. Les montants en vigueur dans votre pays figurent dans le formulaire de candidature ou sur le site web de votre agence nationale.

2.5.4. Rapports

L'une de vos responsabilités dans le cadre des activités du projet est de rendre compte à votre agence nationale de l'avancée du partenariat scolaire Comenius. L'agence nationale vous remettra les formulaires de rapports nécessaires en même temps que votre convention de subvention. Ceux-ci précisent les modalités relatives à la rédaction des rapports, tandis que les délais de soumission de ceux-ci sont indiqués dans la convention de subvention.

Vous n'êtes pas tenu de remettre un rapport financier faisant état de toutes vos dépenses dans le détail. Vous devrez toutefois pouvoir prouver que le nombre minimal de périodes de mobilité a été effectué et que le projet de partenariat a été mis en œuvre comme prévu. Vous êtes dès lors tenu de conserver vos billets de voyage, vos cartes d'embarquement et vos certificats de participation pour chaque séjour.

CHECKLIST: ORGANISATION DU PARTENARIAT

Lorsque vous démarrerez un partenariat scolaire Comenius, tenez compte des conseils suivants donnés par des enseignants ayant une expérience de projets transnationaux :

- assurez-vous que tout le monde au sein de votre établissement et dans la communauté locale est informé de l'acceptation de votre candidature. La réussite du projet passe par la visibilité et par un soutien actif de la part de tout l'établissement, des parents d'élèves et de la communauté ;
- présentez-vous à vos partenaires et prenez des mesures pratiques pour lancer le projet, par exemple en publiant simultanément un communiqué de presse, ou encore en échangeant des lettres de félicitations et d'engagement renouvelé. Vous pouvez aussi opter pour des contacts immédiats entre les élèves participants ;
- instaurez une communication régulière et efficace entre les coordinateurs et le personnel de chaque établissement partenaire. Il est primordial que le partenariat scolaire Comenius acquière très tôt sa propre autonomie et le meilleur moyen d'y parvenir est d'assurer des échanges réguliers d'informations, de questions, de suggestions et de salutations ;
- décidez des moyens de communication que vous utiliserez (courrier électronique, télécopie, courrier postal, téléphone, visioconférence, forums de discussion) ;
- organisez très tôt une réunion d'information à l'intention de vos collègues afin de renouveler et de conforter leur enthousiasme et leur motivation ;
- veillez à la concordance entre la théorie et la pratique et à l'obtention rapide de résultats pratiques, que vous pourrez partager avec vos collègues dans votre établissement et dans les établissements partenaires, notamment avec ceux qui ne sont pas directement impliqués dans la gestion quotidienne du projet. Ces résultats concrets leur permettront de constater que le partenariat scolaire Comenius offre des résultats tangibles et concrets et que leurs interlocuteurs sont des personnes bien réelles qui, en tant que professionnels, partagent les mêmes intérêts qu'eux ;
- assurez-vous que toutes les parties prenantes ont une vision claire des différentes étapes du partenariat scolaire Comenius et prenez note des jours de congé de chacun, des horaires, du calendrier scolaire et des dates d'examen, sans oublier les contraintes potentielles telles que l'utilisation du téléphone, de la télécopie ou du courrier électronique ;
- consignez chaque événement, résultat, information, réussite et préoccupation au fur et à mesure. Il vous faudra évaluer le projet et rendre compte de son avancement. Par ailleurs, il est beaucoup plus simple de consigner les choses au moment où elles se produisent plutôt que d'essayer de se les rappeler plus tard, au moment de l'évaluation et du compte rendu ;
- conservez tous les documents importants, les tickets et les certificats qui prouvent les séjours de mobilité effectués ;
- pour votre propre comptabilité, gardez une trace de vos dépenses et surveillez votre budget. Vérifiez auprès de votre hiérarchie si vous devez respecter certaines règles nationales quant à la dépense de la subvention dont vous bénéficiez ;
- soyez conscient de l'impact des changements de personnel sur le partenariat. Jusqu'à présent, ces changements ont été la principale cause d'échec. Aussi importe-t-il de veiller à ce que votre projet puisse y survivre ;
- réexaminez régulièrement vos objectifs et votre calendrier.

CHECKLIST : COMMENT ÉLABORER UN PROGRAMME DE TRAVAIL

Vérifiez que :

- vous avez mis en place des canaux de communication efficaces ;
- le calendrier est réaliste par rapport aux résultats souhaités ;
- la répartition des tâches entre les partenaires et le calendrier font l'objet d'un accord ;
- vous avez réfléchi à la manière de suivre et d'évaluer le projet.

Il vous faudra fixer des dates pour :

- les réunions locales (collègues, parents, représentants de la communauté locale) et les réunions transnationales avec les établissements partenaires ;
- les activités de mobilité ;
- la rédaction de rapports et l'évaluation ;
- la remise et l'échange de produits et de dossiers notamment.



3. MISE EN ROUTE DU PARTENARIAT SCOLAIRE COMENIUS

Les partenariats scolaires Comenius sont des projets de coopération. Outre la collaboration sur des thèmes convenus conjointement, la gestion de projet et la communication avec vos partenaires sont des volets importants d'un projet de coopération européen et demandent du temps.

Cette section vous fournit des conseils astucieux en matière de gestion de projet, mais vous pourriez juger utile d'appliquer d'autres techniques. Plus vous planifierez vos activités et discuterez des meilleures façons d'organiser le partenariat et sa communication interne, plus facile sera la mise en œuvre du projet de partenariat et plus vous gagnerez du temps par la suite.

3.1. ORGANISATION DU PARTENARIAT

Une fois que vous aurez reçu la convention de subvention, assurez-vous auprès de vos partenaires que les bases de votre coopération sont clairement définies. L'expérience montre que des échanges de communication fréquents, au sein de chaque établissement partenaire et entre eux, contribuent à la réussite d'un partenariat scolaire Comenius. La clarté, la motivation et la volonté de faire des compromis sont les autres ingrédients de la recette du succès.

3.2. COMMENT ÉLABORER UN PROGRAMME DE TRAVAIL

Lors de l'élaboration d'un programme de travail, veillez en premier lieu à ce que l'objectif soit réalisable. Ne soyez pas trop ambitieux ! La principale difficulté sera de trouver un accord sur les modalités d'organisation des activités et sur la manière de mettre en pratique les idées et les projets. Rappelez-vous que les thèmes de votre partenariat scolaire Comenius doivent s'intégrer dans le programme de cours et que les élèves doivent participer activement aux activités proposées. La clarté et la cohérence sont les maîtres mots d'un bon programme de travail. Votre programme de travail ne permettra une évolution constante et

cohérente du partenariat que si vous partagez la même vision de ses objectifs et de son contenu. Assurez-vous que vous et vos partenaires comprenez et approuvez entièrement le programme de travail ! Le meilleur moyen de s'en assurer est de l'élaborer conjointement par écrit.

3.3. CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT, PROJETS IMPLIQUANT TOUT L'ÉTABLISSEMENT

Les partenariats scolaires Comenius offrent la possibilité aux enseignants de différentes disciplines de participer à l'élaboration d'une approche interdisciplinaire et transnationale de la thématique retenue pour le partenariat. Un partenariat scolaire Comenius doit réunir dans chaque établissement une équipe pédagogique pluridisciplinaire, plutôt qu'être l'apanage d'un ou de plusieurs enseignants de la même matière. Il est primordial que tout le personnel de l'établissement s'approprie le projet et qu'il ne soit pas uniquement à la charge d'un ou deux enseignants enthousiastes. La direction de l'école et le personnel enseignant et non enseignant doivent travailler en équipe dans l'optique de faire aboutir le projet.



CHECKLIST : IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE ET D'AUTRES PARTENAIRES POTENTIELS

Il peut s'avérer utile de rechercher des possibilités de coopération avec les acteurs suivants :

- collectivités et organisations locales et régionales ;
- associations actives dans le domaine de l'enseignement, parmi lesquelles les associations d'étudiants ;
- associations d'élèves et d'enseignants et associations de parents d'élèves ;
- partenaires sociaux ;
- instituts de formation pédagogique, établissements d'enseignement supérieur et universités, centres de recherche dans le domaine de l'éducation, entreprises et groupements d'entreprises, organismes professionnels, organisations syndicales et chambres de commerce et d'industrie.

Dans les partenariats dont les thèmes sont liés aux centres d'intérêt des élèves, ces derniers doivent tous avoir l'occasion de participer d'une manière ou d'une autre aux activités du projet. Dans l'idéal, les élèves doivent participer activement à toutes les phases du partenariat, y compris la planification, l'organisation et l'évaluation des activités. Quant aux partenariats qui mettent la priorité sur des questions de gestion scolaire ou pédagogiques, vous devrez vous efforcer d'impliquer les élèves chaque fois que la thématique le permet.

Dès lors qu'un projet s'appuie sur une équipe et sur une vision commune des objectifs, des avantages et de la valeur ajoutée du partenariat pour tout l'établissement, il est plus facile d'en affiner le profil éducatif et d'accroître ainsi sa visibilité. Un partenariat impliquant tout l'établissement permettra de plus facilement :

- mettre les idées en pratique ;
- motiver les élèves et les enseignants ;
- susciter l'intérêt et le soutien actif des parents ;
- amener le personnel non enseignant à fournir une aide administrative et technique ;
- faire connaître le projet ;
- attirer l'attention des décideurs dans le domaine de l'éducation ;
- susciter l'attention et le soutien de la direction de l'établissement scolaire et des inspecteurs.

Un partenariat à l'échelle de tout l'établissement facilite l'intégration du projet dans les programmes et permet de résoudre plus facilement les problèmes éventuels, notamment de changements de personnel.

3.4. IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE ET D'AUTRES PARTENAIRES POTENTIELS

L'établissement scolaire est un acteur majeur de la communauté locale puisqu'un enseignement de bonne qualité est primordial pour l'avenir de la communauté. Les projets de coopération transnationale tels que les partenariats scolaires sont pour les établissements scolaires l'occasion de nouer des liens avec des partenaires de la communauté locale dans l'optique de coopérer dans de nouveaux domaines de la vie communautaire. À cet effet, l'établissement peut jouer un rôle actif, prendre l'initiative et convaincre des partenaires potentiels des avantages d'une coopération. Il pourrait être utile de contacter des représentants de la communauté locale – autorités chargées de l'éducation, inspection académique, associations professionnelles et autres – susceptibles d'être intéressés par une participation ou par un soutien au projet. Les médias locaux et d'autres établissements de votre région peuvent être intéressés par les résultats du partenariat scolaire Comenius. Ces résultats permettront aussi aux parents, aux autres établissements scolaires, à la communauté locale en général, et aux décideurs politiques en particulier, de constater que le projet procure des avantages concrets.

De nombreux établissements ont également collaboré avec des instituts de formation pédagogique et des universités pour tester des méthodes pédagogiques innovantes. En outre, les enseignants participants se sont vu proposer une formation en cours d'emploi. Il peut être très bénéfique pour les établissements scolaires de faire un bon usage de tous les contacts qu'ils ont dans la communauté locale. Par exemple, avant de démarcher une entreprise locale pour obtenir son aide, l'établissement devra tout d'abord vérifier si des parents d'élèves y sont salariés. Dans l'affirmative, les premiers contacts s'en trouveront simplifiés. La présence du chef d'établissement à certains événements publics est également susceptible de renforcer les liens de l'établissement avec les acteurs locaux.

CHECKLIST : COMMUNIQUER AVEC VOS PARTENAIRES

Les quelques conseils qui suivent pourront vous aider à surmonter les difficultés initiales et à communiquer dans une langue dans laquelle vous ne vous sentez pas complètement à l'aise :

- assurez-vous que vos partenaires sont conscients de votre niveau de connaissance de leur langue. De la sorte, vous trouverez une base de communication efficace. Rappelez-vous qu'il est plus facile de lire ou d'écouter une langue étrangère que de l'écrire ou de la parler ;
- lors d'une conversation, rien n'empêche les intervenants d'utiliser chacun une langue différente. Rappelez-vous aussi que pour une communication efficace, mieux vaut un bon vocabulaire qu'une grammaire impeccable : vos partenaires apprécieront davantage de vous voir essayer de vous faire comprendre que de vous borner à quelques phrases bien tournées ;
- essayez d'acquérir une connaissance fonctionnelle de la langue de vos partenaires. Des cassettes ou produits informatiques vous permettront d'acquérir rapidement les compétences de base. Votre participation à un projet Comenius vous donnera de nombreuses occasions de la pratiquer et vous y encouragera au fur et à mesure de vos progrès ;
- les enseignants impliqués dans un partenariat scolaire Comenius peuvent solliciter une bourse de formation continue Comenius afin de bénéficier de cours de langue à l'étranger et d'apprendre la langue d'un pays partenaire ;
- demandez de l'aide à un proche, à un parent, à un collègue ou à des partenaires locaux. Certains élèves et leurs parents bilingues seront ravis de contribuer à la communication avec les établissements partenaires.

3.5. COMMUNIQUER AVEC VOS PARTENAIRES

3.5.1. Quelle(s) langue(s) utiliser ?

La promotion de l'apprentissage des langues dans l'enseignement scolaire est l'un des objectifs de Comenius. En règle générale, les enseignants et les élèves participant aux projets sont ravis de mettre en pratique leurs connaissances en langues étrangères. Toutefois, un faible niveau en langue peut nuire à l'efficacité de la communication au sein du partenariat. Aussi n'est-il pas rare qu'au départ d'un projet, les participants puissent éprouver un certain soulagement si c'est la langue la plus commune qui est retenue comme langue de travail. Cependant, ce soulagement peut tourner à la frustration de ne pas être en mesure d'améliorer ses compétences dans d'autres langues.

N'oubliez pas que les partenariats scolaires Comenius vous donnent à vous et à vos élèves l'occasion d'utiliser et d'améliorer vos compétences en langues et plus encore, d'apprendre des langues que vous n'auriez peut-être jamais envisagé d'apprendre.



3.5.2. Quels moyens de communication utiliser ?

Le téléphone est un moyen direct et personnel, mais il présente un certain nombre d'inconvénients. La disponibilité au téléphone peut parfois poser problème, en raison des horaires et calendriers différents de chaque établissement. Notez également qu'un appel téléphonique ne laisse aucune trace tangible de ce qui a été convenu au cours de la conversation. Gardez à l'esprit qu'une conversation téléphonique a lieu en temps réel et ne permet donc pas de prendre le temps de rechercher les termes adéquats dans un dictionnaire ou d'essayer de comprendre un passage difficile. Un point positif cependant : la fréquence des contacts et des conversations aura tôt fait d'améliorer vos compétences linguistiques !

Communiquer par écrit peut donc sembler plus facile, du moins au départ. Les lettres, les télécopies et les courriers électroniques sont d'excellents moyens pour établir un contact immédiat et aussi personnel que vous le souhaitez. Ils procurent en outre l'avantage de fournir aux participants une trace matérielle et durable de l'échange, ce qui permet de travailler tout à loisir sur ce qui a été dit et sur la manière d'y répondre. La plupart des établissements scolaires disposent d'une connexion à l'internet ou trouveront un moyen d'y accéder pour envoyer ou recevoir des messages. Les plates-formes de communication sur l'internet, les visioconférences ou même les forums de discussion sont d'autres solutions de communication et de coopération qui s'offrent à vous. La plate-forme eTwinning par exemple pourrait servir comme outil complémentaire de coopération.

Lorsque vous aborderez la question de la communication à l'aide des nouvelles technologies, vous devrez connaître le niveau de connaissance que les établissements scolaires participants ont de ces outils. À cet égard, veillez à évoquer le problème de l'accessibilité et des besoins en formation.

CHECKLIST : LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS UN PROJET

L'expérience a montré que les TIC conviennent parfaitement à ce type de projets pour les raisons suivantes :

- elles donnent l'occasion de coopérer avec des partenaires dans des pays lointains et rendent cette coopération plus simple, plus rapide, moins chère et plus conviviale ;
- elles motivent les élèves et les encouragent à interagir avec les élèves des établissements partenaires pour échanger des idées et partager des connaissances avec eux ;
- elles encouragent les élèves à travailler de façon autonome ;
- elles améliorent la sensibilisation linguistique et culturelle des élèves et leur donnent la possibilité d'utiliser des langues étrangères en situation réelle ;
- elles rendent l'acquisition de connaissances plus authentique ;
- elles donnent accès à diverses sources d'informations actualisées, qui peuvent être collectées et comparées efficacement ;
- elles fournissent de nouvelles possibilités d'apprentissage, notamment dans le domaine de l'apprentissage à distance ;
- elles facilitent la participation des personnes handicapées ;
- elles donnent plus de visibilité à l'établissement scolaire : le site web de l'établissement renseignera les parents et toute autre personne intéressée sur ce qui s'y passe.

3.6. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS UN PROJET

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle de plus en plus important dans les projets transnationaux. Le rôle des TIC dans un partenariat scolaire Comenius consiste principalement à faciliter l'enseignement et l'apprentissage. Elles permettent en outre une communication rapide et efficace.

En matière d'utilisation des TIC dans le cadre de votre partenariat scolaire, essayez de vous baser sur vos connaissances. Commencez par les techniques qui vous sont familières et échangez vos expériences avec vos partenaires. Assurez-vous que vous disposez de l'assistance technique nécessaire en cas de panne.

La plate-forme en ligne eTwinning propose tous les outils standard de communication et de partage, et offre de nombreuses possibilités de progresser dans l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques. Vous pourriez envisager d'inscrire votre partenariat sur la plate-forme eTwinning afin de tirer profit de tous les outils et services qu'elle offre.

CHECKLIST : SUIVI DES PROGRÈS ET AUTOÉVALUATION

Il vous appartiendra à vous et à vos partenaires de vous poser les questions suivantes, pendant et après le projet :

- Les plans ont-ils été respectés et, dans la négative, pourquoi ne l'ont-ils pas été ?
- Les objectifs sont-ils appropriés ?
- Le projet de partenariat doit-il être modifié ?
- Quels sont les avantages de telle ou telle activité pour les élèves ?
- Comment les élèves effectuent-ils les tâches qui leur sont assignées ?
- Quelles compétences sont ou ont été développées ?
- Le projet contribue-t-il à relever le niveau des résultats ?
- Les moyens de communication sont-ils exploités de façon appropriée et efficace ?
- Les enseignants travaillent-ils ensemble ?
- Le projet influe-t-il sur les programmes scolaires ?
- Les parents, les représentants de la communauté locale, les autres établissements d'enseignement ou d'autres personnes concernées participent-ils au projet ?
- Les élèves et les enseignants ont-ils amélioré leurs compétences en langues étrangères et sont-ils plus motivés à les apprendre ?
- Constate-t-on une plus grande sensibilisation à la dimension européenne de l'éducation et aux aspects interculturels ?
- Le produit final prévu a-t-il été réalisé ? Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?

Le projet «**Comenius & Technology (CAT)**», mis en œuvre par plusieurs agences nationales en 2004, a sélectionné plusieurs exemples de bonnes pratiques et a mis au point des lignes directrices sur l'utilisation des TIC dans le cadre de partenariats scolaires Comenius. Les résultats de ce projet sont disponibles à l'adresse <http://www.leargas.ie/cat>.

Le portail **eTwinning** offre également une multitude de conseils aux enseignants qui souhaitent utiliser les outils informatiques dans le cadre de leur projet. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse www.eTwinning.net.

3.7. SUIVI DES PROGRÈS ET AUTOÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation sont essentiels à la réussite d'un projet. Il importe de suivre l'évolution du partenariat scolaire afin de le maintenir sur les rails et d'en améliorer les résultats. Le suivi vous permet d'adapter les objectifs et les activités du partenariat à de nouveaux besoins et de faire en sorte qu'il procure une valeur ajoutée maximale aux établissements participant directement et aux autres bénéficiaires potentiels.

CHECKLIST : LES RÉSULTATS ET LEUR DIFFUSION

Il est vivement conseillé de partager cette expérience et d'en diffuser les résultats aussi largement que possible dans le but :

- de sensibiliser les élèves et les enseignants à la qualité du travail qu'ils ont accompli ;
- de faire connaître à tous les intéressés et plus généralement aux citoyens en général le travail que l'établissement scolaire a réalisé ;
- d'inciter les décideurs politiques à soutenir les projets de coopération européenne dans les établissements scolaires ;
- de susciter de l'intérêt pour la coopération transnationale ;
- de susciter de l'intérêt pour l'apprentissage des langues ;
- de sensibiliser à la diversité culturelle européenne et aux similitudes entre les peuples européens ;
- de sensibiliser à la dimension européenne de l'enseignement.

M-TOOL

Comment communiquez-vous avec vos partenaires ?
Comment avez-vous intégré votre projet de partenariat dans le programme de travail de l'établissement ?
Combien de personnes sont-elles impliquées ?

L'outil M-Tool est un outil de suivi et d'autoévaluation des partenariats scolaires Comenius, de la phase initiale à la fin du projet. Il fournit une liste de questions, qui vous permettront de déterminer si le projet de partenariat évolue selon le plan initial. Il vous permet également d'identifier les écarts par rapport aux objectifs initiaux afin de pouvoir redresser la barre. Vous pouvez consulter les questions tout au long du projet et y revenir quand bon vous semble, en parler avec vos partenaires lors d'une réunion de projet et améliorer la mise en œuvre du projet si nécessaire.

L'outil couvre toute la durée de vie de votre projet de partenariat : la communication, les activités locales, les séjours de mobilité, l'implication institutionnelle, l'implication de la communauté locale, les produits et les résultats finaux, l'évaluation, la diffusion et l'exploitation des résultats. Il a été conçu par un consortium d'agences nationales du Portugal, de l'Italie, de la Finlande, de la Roumanie, de la Pologne et de la Turquie.

Il est disponible à l'adresse <http://www.proalv.pt/mtools/index.htm>.

3.8. LES RÉSULTATS ET LEUR DIFFUSION

La diffusion désigne le partage de votre expérience et des résultats de votre projet.

Le produit final de votre partenariat scolaire peut intéresser divers groupes cible. Il peut s'agir des collectivités et d'entreprises locales et régionales, en particulier si elles ont soutenu votre partenariat scolaire, d'établissements scolaires voisins, de parents d'élèves, d'instituts de formation pédagogique, d'établissements d'enseignement supérieur et d'universités. D'emblée, vous devrez déterminer avec vos partenaires comment, quand et où atteindre les groupes ciblés par votre partenariat scolaire. Laissez libre cours à votre imagination, car de nombreuses possibilités vous sont offertes. Voici quelques suggestions qui pourront vous être utiles. Pourquoi ne pas organiser de petites expositions dans votre établissement ou d'autres espaces publics, créer un journal ou écrire des articles pour un journal qui existe déjà, rendre compte du partenariat dans les rapports propres à l'établissement et au conseil, publier des articles dans l'album de fin d'année de votre établissement, utiliser le site web de l'établissement, diffuser des informations lors de réunions de parents d'élèves et des journées portes ouvertes et lors de conférences locales, régionales et nationales, rédiger des articles pour des revues académiques et professionnelles, informer la presse locale, régionale et nationale et utiliser d'autres réunions, séminaires et réseaux pour présenter vos activités ?



3.9. ÉCHANGES D'ÉLÈVES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS SCOLAIRES BILATÉRAUX

Les échanges d'élèves jouent un rôle primordial dans les partenariats scolaires Comenius bilatéraux et sont également possibles dans le cadre de partenariats scolaires Comenius multilatéraux. Les finalités d'un échange sont multiples. La plus évidente est certainement de renforcer la motivation et les capacités des élèves à communiquer dans d'autres langues européennes, tout en les rendant plus confiants dans cet exercice. L'échange donnera assurément l'occasion aux participants d'utiliser la langue étrangère en situation réelle, mais le contact avec une autre culture lors des séjours de mobilité, de préférence en immersion dans une famille, est tout aussi important pour l'élève en visite. Enfin, les échanges seront l'occasion pour les élèves de coopérer de façon intensive dans le cadre du projet.

Dans les partenariats bilatéraux, les échanges consistent habituellement en deux séjours de dix jours au minimum chacun, voyage compris, effectués par des élèves âgés de 12 ans ou plus dans la localité de leur établissement partenaire. Dans la mesure du possible, les élèves devront séjourner dans la famille de l'élève avec qui ils échangent leur place. Cette solution présente de nombreux avantages. Tout d'abord, c'est le meilleur moyen pour l'élève de mettre ses connaissances linguistiques en pratique. Ensuite, l'élève apprendra ainsi à connaître de façon privilégiée et enrichissante une autre culture, ce qui lui permettra de développer ses aptitudes de communication. Toutefois, il est parfois impossible pour une famille d'accueillir un élève étranger et il vous faudra peut-être recourir à d'autres solutions, telles que des auberges de jeunesse ou des logements d'étudiants, ces solutions présentant l'inconvénient de limiter l'expérience linguistique et culturelle des élèves concernés.

De même, il est préférable que les enseignants accompagnateurs soient accueillis chez des collègues. Outre les avantages de ce type d'hébergement, il sera pour les élèves le signe que leurs enseignants sont logés à la même enseigne. Il est primordial que les deux établissements partenaires aient une vision claire de tous les aspects de l'échange et qu'ils soient parfaitement d'accord. Les lignes qui suivent suggèrent quelques idées pour les différentes phases d'un partenariat scolaire linguistique bilatéral Comenius.

Avant l'échange

La période précédant l'échange est importante pour jeter les bases d'une expérience parfaitement planifiée et organisée. Il importe de s'y prendre relativement tôt pour organiser une réunion de projet avec votre partenaire, destinée à préparer l'échange, à convenir des modalités de voyage, à organiser et à suivre la préparation linguistique et à tisser des liens entre les élèves participant à l'échange.

D'autres tâches doivent également être effectuées : mettre au point un programme, finaliser les préparatifs du travail commun qui sera effectué pendant l'échange, choisir les enseignants qui assureront l'encadrement et enfin, associer deux par deux les élèves. Cette dernière tâche est particulièrement importante puisque les élèves travailleront deux par deux sur le projet ; les groupes d'élèves seront constitués en fonction des souhaits de chacun et/ou en recourant à des grilles de correspondance.

La période précédant l'échange est également le moment opportun pour recueillir des crédits supplémentaires pour le projet. Cette recherche de fonds est particulièrement pertinente si le thème du projet concerne une entreprise locale, régionale ou nationale susceptible d'être intéressée par le résultat du projet. Par exemple, un projet qui vise à créer une stratégie de marketing pour un produit local a de bonnes chances d'obtenir le soutien de l'entreprise fabriquant le produit en question.

CHECKLIST : ÉCHANGES D'ÉLÈVES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS SCOLAIRES BILATÉRAUX

Le programme de l'échange doit prévoir :

- une marge de temps assez grande pour le travail conjoint sur le projet ;
- une période quotidienne durant laquelle les élèves se retrouvent seuls avec les enseignants accompagnateurs pour discuter des questions intéressant la collectivité et le projet ;
- des cours de langue supplémentaires si nécessaire ;
- des visites en rapport avec les objectifs du projet ;
- des loisirs et du temps libre.

Durant l'échange, il importe de faire participer :

- les enseignants et les élèves qui ne sont pas directement partie prenante à l'échange ;
- les parents, qu'ils accueillent ou non des élèves participant à l'échange ;
- des représentants de la communauté locale, tels que des entreprises locales ou des associations culturelles, par exemple.

Au cours de la période qui suit l'échange, il est fondamental :

- de parachever le produit final ;
- d'évaluer le projet et de rédiger le rapport final demandé par l'agence nationale ;
- de diffuser les résultats du projet.

Le produit final est le résultat visible du travail accompli par les élèves des établissements partenaires, utilisant les langues de chacun dans la mesure du possible. Le produit final :

- représente les langues utilisées dans le cadre du partenariat ;
- fournit un objectif au partenariat ;
- donne l'occasion de montrer les connaissances des élèves dans la langue étrangère ;
- permet aux élèves de voir et d'apprécier ce qu'ils ont réalisé ;
- permet aux enseignants, aux parents et à toute autre personne intéressée de voir ce que les élèves ont réalisé ;
- illustre la coopération entre les élèves de deux pays différents.

Pendant l'échange

Pendant l'échange, les élèves des deux établissements, répartis en petits groupes ou par deux, travailleront de concert sur des tâches d'ores et déjà programmées dans le cadre de leur projet, conformément au programme de travail individuel des élèves. Au cours de la première partie de l'échange, les élèves poursuivent le travail entamé avant l'échange et programment le travail à réaliser au cours de la seconde partie, à savoir la visite de l'autre partenaire. Au cours de cette seconde étape de l'échange, ils mettent la dernière main au produit final ou du moins, en finalisent les plans.

Il est essentiel que les enseignants accompagnateurs suivent le travail et l'utilisation de la langue étrangère par leurs élèves et si nécessaire, soutiennent et encouragent les élèves qui manquent de confiance en eux. Les membres de l'équipe d'encadrement doivent se réunir tous les jours avec leurs collègues pour veiller à ce que les opérations se déroulent parfaitement et résoudre les problèmes éventuels. Ajoutées au journal de bord des élèves et autres carnets de route, les conclusions de ces réunions d'évaluation constitueront autant de références utiles pour rédiger le rapport final du projet.

N'oubliez pas d'informer régulièrement tous ces groupes sur le déroulement du partenariat scolaire. Faites-leur clairement comprendre que le projet et l'échange constituent une expérience culturelle précieuse pour tous. Invitez-les à participer à certaines activités de loisir.

CHECKLIST : POUR UNE MOBILITÉ SÛRE ET SANS PROBLÈME

- Lors de la préparation d'un échange ou d'une réunion de projet à l'étranger, il peut s'avérer utile :
- de dresser des listes de vérification pour tous les protagonistes, à savoir les élèves se rendant à l'étranger, leurs parents, le chef d'établissement et le responsable du groupe, ainsi que pour les autres adultes accompagnateurs ;
- d'élaborer un code de conduite à l'intention de l'enfant ou du jeune et de l'établissement, de l'enseignant responsable et de l'accompagnateur ;
- de créer un formulaire de consentement parental ou tuteur.

Vous pourriez également envisager de :

- procéder à une évaluation réaliste des difficultés potentielles ;
- superviser le projet avec tact et sensibilité ;
- dispenser aux enfants et aux jeunes des conseils de sécurité, si possible en collaboration avec la police, des éducateurs et toute autre instance concernée ;
- vous informer sur la législation concernant les mineurs, y compris la protection des mineurs, dans le pays de l'établissement et le pays visité ;
- vous informer sur les documents nécessaires pour voyager à l'étranger, y compris les formalités d'assurance, et de vous renseigner sur la région visitée ;
- communiquer aux parents ou aux tuteurs, à la direction de l'établissement et aux collègues des renseignements complets sur l'itinéraire, le programme, les adresses utiles et les numéros d'urgence ;
- vous informer sur les procédures de secours du pays visité.

3.10. POUR UNE MOBILITÉ SÛRE ET SANS PROBLÈME

La plupart des partenariats scolaires Comenius permettent aux élèves de participer à des réunions de projet ou des échanges d'élèves à l'étranger. Lorsque vous programmez une activité de mobilité impliquant des élèves, il est bon d'avoir en tête que toute visite à l'étranger présente un risque, de maladie, d'accident, de vol ou de mauvais traitement. Cependant, les avantages l'emportent de loin sur les risques potentiels. Une planification minutieuse en concertation avec les enseignants et les élèves impliqués, leurs parents, la direction de l'école ainsi que toutes les personnes concernées, contribuera à clarifier les responsabilités de chacun et à réduire les risques. Cette planification minutieuse permettra également aux élèves ayant des besoins spécifiques, qui pourraient être plus exposés aux risques, de profiter pleinement de l'expérience d'un voyage et d'un séjour à l'étranger. La participation à la planification permet en quelque sorte de s'appropriier le projet, ce qui facilite la compréhension et l'acceptation des règles et des codes de conduite adoptés conjointement et leur respect durant le séjour à l'étranger.



3.11. DURABILITÉ

La participation à un partenariat scolaire Comenius implique également une certaine ouverture aux nouvelles idées, à la découverte de nouvelles expériences et à la rencontre d'autres personnes et collègues en Europe. Vous souhaitez conserver tout ce que vous avez acquis une fois que le financement de votre partenariat scolaire Comenius prendra fin, ainsi que maintenir votre coopération avec d'autres établissements scolaires en Europe. Comment garantir la durabilité de votre partenariat et la poursuite des activités dans votre établissement scolaire, probablement sans un nouveau soutien financier ?

La durabilité comporte deux aspects :

- consolidation et développement : comment maintenir et exploiter la qualité du travail dans votre établissement et/ou votre communauté locale ;
- continuité : comment continuer la collaboration avec vos établissements scolaires partenaires à l'échelle européenne.

Dès la période de financement, vous devriez commencer à planifier l'avenir du partenariat. Vous devrez clarifier les perspectives d'avenir, à la lumière des ressources et des intérêts de vos établissements scolaires partenaires. Vous pourrez mener des activités qui pourraient vous apporter des fonds supplémentaires et trouver des moyens de diminuer les coûts. Vous devrez penser à l'intégration des meilleures pratiques mises au point au cours du partenariat scolaire Comenius dans le programme quotidien de vos établissements, et en informer les nouveaux collègues. Vous devrez également tenter de déterminer comment rester en contact avec vos établissements scolaires partenaires (par l'intermédiaire de réunions virtuelles, de la plate-forme eTwinning, d'entreprises communes ou de programmes d'échange, par exemple).



QUALITÉ ET DURABILITÉ (QUALITY AND SUSTAINABILITY – QAS)

QAS est un projet commun des agences nationales de Suède, de République tchèque, de France et du Royaume-Uni, dans le cadre duquel des outils ont été mis au point pour permettre le suivi des projets partenaires et garantir sa qualité et sa durabilité. Le site web propose un ensemble d'activités de pérennisation du projet dans son document intitulé «Facing sustainability» («À la recherche de la durabilité»). Pour les partenariats qui s'achèvent, le site propose un kit de durabilité, qui contient un large éventail d'idées pour maintenir les activités.

<http://qas.programkontoret.se>

3.12. ACCUEILLIR UN ASSISTANT COMENIUS

Votre établissement pourrait décider de poser sa candidature pour accueillir un(e) assistant(e) Comenius. Les assistants Comenius sont des futurs enseignants qui bénéficient d'une bourse pour une période de trois à dix mois dans un établissement scolaire à l'étranger. En règle générale, ils assistent l'enseignant dans sa classe ou participent aux activités d'un projet, ce qui leur permet d'acquérir une expérience professionnelle et de découvrir le système scolaire du pays qui les accueille. Ces assistants peuvent être envoyés dans tout établissement scolaire éligible à participer au programme Comenius (reportez-vous au guide du candidat pour en savoir plus à ce sujet).

Un assistant Comenius peut aider à la préparation et à la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du partenariat entre votre établissement et les établissements de son pays. Il s'agit là d'une occasion en or. Des projets antérieurs ont démontré qu'un assistant peut être d'un grand secours pour aider à mettre en place et à organiser un partenariat. En outre, il peut participer à la planification et à la réalisation des activités prévues.

Si votre établissement souhaite accueillir un assistant Comenius, il vous faudra présenter une candidature à votre agence nationale. La date de clôture des candidatures figure dans l'appel à propositions. Vous pouvez obtenir le formulaire de candidature auprès de votre agence nationale. Celle-ci s'efforcera de faire coïncider les besoins de votre établissement avec les souhaits des futurs enseignants sollicitant une bourse. Elles peuvent également vous fournir des informations complémentaires sur le programme d'action et vous conseiller sur la meilleure façon de planifier cette activité.

L'établissement d'accueil doit désigner un enseignant chargé de superviser l'assistant, qui veillera à son bien-être, qui suivra son évolution et qui interviendra comme personne de contact tout au long du projet. L'établissement s'efforcera également d'aider l'assistant à trouver un logement. Les assistants perçoivent une bourse destinée à couvrir une partie des frais liés à leur séjour à l'étranger, notamment les frais de déplacement. Enfin, l'établissement d'accueil ne perçoit aucune aide financière pour organiser l'assistantat, étant donné qu'il profite pleinement de la présence et du travail de l'assistant.





4. QUELS SONT LES PROBLÈMES POSSIBLES ET COMMENT LES ÉVITER ?

Il arrive que des problèmes surgissent inopinément dans le cadre d'un partenariat scolaire associant plusieurs partenaires d'établissements scolaires et de pays différents. Connaître la nature des problèmes potentiels pourra vous aider à organiser votre projet de façon plus réaliste et pragmatique.

Désistement d'un partenaire ou d'une personne

Même si le nombre minimal de partenaires dans le cadre de partenariats scolaires multilatéraux est fixé à trois, il est plus prudent de lancer le projet avec au moins quatre établissements. De cette manière, si l'un des partenaires se retire du projet, celui-ci pourra tout de même continuer. De même, il est crucial d'impliquer activement plusieurs personnes dans chaque établissement participant. De la sorte, si l'une d'entre elles se désiste, ses collègues, qui connaissent bien le projet, pourront continuer les activités prévues.

Répartition floue des tâches

Les tâches assignées à chaque établissement scolaire doivent être clairement définies à l'avance. Chaque établissement doit connaître son rôle et les missions concrètes qu'il est censé accomplir. Il est conseillé de définir toutes les tâches par écrit. Les partenariats scolaires Comenius exigent un certain volume de travail supplémentaire de la part de tous les participants. Assurez-vous que vous et vos partenaires en êtes conscients avant de vous engager dans le projet!

Manque de temps et de ressources

Rien ne sert de fixer des objectifs trop ambitieux à réaliser en deux ans. Dans le cadre des préparatifs, il est préférable de formuler des objectifs concrets et réalistes à la portée de tous les établissements scolaires participants. Cependant, veillez à concevoir un programme de travail assez souple, de façon à pouvoir le modifier si nécessaire.

N'oubliez pas que les ressources des établissements scolaires peuvent être différentes et que les établissements ne peuvent pas toujours investir à part égale du temps et des moyens financiers dans le partenariat scolaire Comenius. Le niveau d'équipement technique d'un établissement peut également influencer sur la coopération. Par exemple, les établissements scolaires ne disposent pas tous du même équipement TIC pour communiquer avec leurs partenaires, ce qui peut avoir une incidence considérable sur les calendriers.

Différences culturelles

Étant donné qu'il s'agit de projets de collaboration entre plusieurs pays et plusieurs cultures, il est utile de garder à l'esprit que vos partenaires évoluent dans des contextes différents. Les cultures de travail sont différentes, de même que le milieu scolaire et les règles et les pratiques en vigueur. En outre, les enseignants et les élèves peuvent avoir des droits et des obligations autres que ceux en vigueur dans votre propre pays. Faites donc preuve d'ouverture et parlez en toute franchise de ces différences et des problèmes éventuels qu'elles peuvent engendrer. Enfin, rappelez-vous que la découverte d'autres cultures et d'autres méthodes de travail est une composante essentielle de votre partenariat!



Problèmes de langue et de communication

Il est fondamental de veiller dès le départ du projet à ce que vous et vos partenaires ayez au moins une langue de travail en commun. L'interprétation n'est pas recommandée, car elle ralentit le travail et les interprètes ne sont pas toujours disponibles, sans compter qu'elle ne permet pas des contacts aussi personnels que le permet la communication directe. Pour que le projet soit mené à bien, il faut notamment une communication régulière entre les partenaires et au sein de chaque établissement participant. En outre, les réunions ne sont pas toujours faciles à organiser, d'où l'importance d'utiliser des moyens de communication efficaces.

Il peut être utile de convenir d'une communication à jours fixes. Appliquez une règle simple mais efficace : confirmez toujours la réception d'un courriel ou d'une télécopie, afin que l'expéditeur sache que son message est arrivé à destination. Les disparités de niveau d'équipement technique de chaque établissement partenaire peuvent parfois poser problème. Même si l'échange de courriels est le moyen le plus rapide et le plus simple pour communiquer, vous devrez trouver d'autres solutions si l'un de vos partenaires n'est pas équipé en conséquence.

Différences dans le calendrier scolaire

D'un pays européen à l'autre, le début et la fin de l'année scolaire de même que les périodes de vacances varient fortement. Tenez-en compte lors de l'élaboration du programme de travail. Rappelez-vous que les programmes d'enseignement sont plus souples dans certains établissements partenaires que dans d'autres et programmez votre travail en conséquence.

Manque de soutien dans votre propre établissement

Un partenariat scolaire Comenius doit impliquer l'ensemble de l'établissement, pas simplement une personne de référence et ses élèves. Lorsque vous prenez l'initiative de participer à un partenariat, assurez-vous que vous disposez du soutien de votre chef d'établissement et des autres enseignants, même si ceux-ci ne sont pas directement impliqués dans le projet. Il importe également d'informer tout le monde des avancées du projet et des résultats obtenus.

Problèmes imprévus

Si vous rencontrez des difficultés ou des problèmes inattendus, n'hésitez pas à contacter votre agence nationale, qui vous conseillera.



5. CONCLUSION

Le présent guide vous fournit toutes les informations dont vous avez besoin pour décider de mettre en place ou non un partenariat scolaire Comenius. Il tente de brosser un tableau réaliste de l'investissement de temps et d'efforts qu'un tel projet demande, des difficultés potentielles et des avantages et des gratifications dont pourront bénéficier tous les participants à un partenariat scolaire Comenius.

Le présent guide vous conseille sur les différentes étapes de lancement et de réalisation d'un partenariat scolaire Comenius. Il vous informe notamment sur la création, l'organisation et la structure d'un partenariat, vous dispense des conseils techniques sur la mise au point d'activités de mobilité transnationale sûres et réussies, vous indique comment faire participer et associer l'ensemble de l'établissement, la communauté locale et les parents. En outre, il vous dispense des conseils sur la manière de communiquer, à l'aide des technologies modernes de l'information et de la communication, vous fournit des exemples de projets pouvant constituer une source d'inspiration et enfin, vous propose toute une série de listes de contrôle, de rappels et d'astuces.

L'école est l'endroit où les citoyens du monde entier, toutes générations confondues, forment leur caractère, acquièrent des valeurs, un comportement et des compétences et développent leurs talents. À cet égard, l'école est un monde en soi. Comenius, pédagogue tchèque du XVII^e siècle, qui prête son nom à cette action de l'Union européenne, estimait que l'école devait s'ouvrir au monde extérieur. À la lumière de cet objectif, nous espérons que les partenariats scolaires Comenius vous permettront d'avancer dans cette voie.





ANNEXE

Voici quelques documents et sites web qui vous fourniront des informations supplémentaires sur les partenariats scolaires Comenius.

ÉTUDES D'IMPACT DU PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/impact_fr.html

RAPPORTS ET ÉTUDES

publiés par la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne

http://ec.europa.eu/education/doc/reports/index_en.html

EUROPEAN SCHOOLNET

le portail de l'enseignement en Europe, qui offre des possibilités de coopération et de communication

<http://www.eun.org/portal/index.htm>

M-TOOL

outil de suivi utilisé par les agences nationales lors des visites effectuées dans le cadre des partenariats

<http://www.proalv.pt/mttools/index.htm>

PROJET QAS

qualité et durabilité des partenariats Comenius et Grundtvig

<http://qas.programkontoret.se>

PROJET CAT

Comenius et technologie : utilisation des TIC dans le cadre des partenariats scolaires Comenius

<http://www.leargas.ie/cat/>

PRO-TEACHERS

influence des partenariats scolaires Comenius sur la carrière professionnelle des enseignants

<http://www.saaic.sk/proteachers/>

NAVIGATEUR GRUNDTVIG

guide pour les instituts d'enseignement pour adultes qui se lancent dans un partenariat européen ou participent à un partenariat de ce type

http://www.europeesplatform.nl/index.php?var_content=content&contentid=140

CHARTRE EUROPÉENNE DE QUALITÉ POUR LA MOBILITÉ

un document de référence des séjours à l'étranger

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11085.htm>

Commission européenne

Partenariats scolaires Comenius – Guide destiné aux établissements scolaires

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2008 — 43 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 978-92-79-09255-8

DOI 10.2766/55495

**COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS
DE L'UNION EUROPÉENNE ?**

Vous trouverez les publications de l'Office des publications disponibles à la vente sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>), où vous pourrez passer commande auprès du bureau de vente de votre choix.

Vous pouvez également demander la liste des points de vente de notre réseau mondial par télécopie au (352) 29 29-42758.

